

## **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2022**

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

#### **I – Le contexte national et international**

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat

#### **II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie**

#### **III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie**

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

#### **IV– Dette**

#### **V – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les ~~grandes priorités de l'exercice~~ budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, celle que nous avons discutée et présentée l'an dernier. Nous avons alors posé le diagnostic d'une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats. « Dans un tel océan d'incertitudes, écrivions-nous, la Métropole Rouen Normandie doit apporter des repères » : faire face à l'urgence pour protéger les habitants, les emplois, relancer l'économie locale, investir massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. « Personne ne sait, disions-nous alors, de quoi 2021 sera fait ».

Tout au long de l'année qui s'achève, la Métropole s'est employée à amortir l'impact d'une crise dont on ne peut affirmer à ce jour qu'elle soit définitivement sous contrôle. A travers toute une série de dispositifs inédits, le plus souvent co-élaborés dans le cadre du Conseil de Défense Économique et adoptés à l'unanimité de notre Conseil, **la Métropole a veillé à protéger les habitants et entreprises locales les plus fragilisés** : effort sans précédent pour l'activité économique, commerciale et touristique, exonérée de charges et accompagnée massivement dans la diversité des situations, aides aux jeunes, aux stagiaires et aux étudiants, subventions complémentaires à la vie associative, soutien aux Établissements culturels du territoire, développement d'initiatives ou propositions nouvelles, dès que la pandémie nous en laissait la possibilité : le territoire a su se mobiliser et faire preuve de solidarité et d'agilité.

**Mais dans l'urgence, nous devons aussi penser l'avenir.** C'est tout l'enjeu de la transition social-écologique : nous vivons un changement d'ère, une mutation qui nous invite à revisiter profondément notre modèle de développement. Par ses singularités, notre histoire, son potentiel, notre territoire est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience. Il réunit peut-être plus qu'ailleurs les enjeux de « fin de monde et de « fin du mois ».

**Faire face à l'urgence climatique ne veut pas dire moins d'investissements ou de projets, c'est même le contraire.** Malgré le contexte budgétaire fragilisé par la crise et les pertes de recettes afférentes, la Métropole affiche un volontarisme sans précédent avec un objectif plafond de 1,8 Mrd€ d'investissement pour le territoire sur le mandat. Les bons ratios financiers de notre Etablissement permettront de maintenir en 2025 dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une prévision d'augmentation progressive, à environ 11 années, tous budgets confondus.



**Avec un budget de près de 1 Mrd€ par an, l'Etablissement Métropole, maison commune de nos 500 000 habitants et 71 communes, est un puissant outil d'action publique.** Par son action directe, mais aussi par l'effet de levier et d'entraînement qu'elle suscitera, la Métropole sera accélératrice des mutations et de la résilience du territoire : nous voulons devenir la référence en matière de dépollution des sols et des friches, de logistique fluviale, de sécurité industrielle, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources, de protection de la biodiversité, d'économie circulaire.

**L'objectif de résilience n'est pas seulement un impératif dicté par la lutte contre le changement climatique. C'est aussi une opportunité** : d'amélioration de la qualité de vie bien sûr, mais aussi de développement économique, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de qualification, de rayonnement et d'attractivité. Il s'y ajoute une dimension sociétale et sociale forte : aide à la rénovation thermique des logements ou pour la mise en place de la ZFE-m, plan d'égalité femmes-hommes, plan de lutte contre la pauvreté, dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », permis de louer, Fonds d'aide aux jeunes ... Les exemples sont nombreux.

Pilier de la mandature, la transition social-écologique du territoire s'incarnera également dans la candidature de Rouen, de sa Métropole et de toute la Vallée de Seine Normande au titre de **Capitale Européenne de la Culture 2028** avec l'ambition d'en faire un véritable levier de transformation sur le long terme : notre dossier sera déposé à la fin de l'année 2022. Cette aventure est avant tout un cheminement collectif, porté par les habitants, artistes, entreprises, associations et collectivités du territoire. Voilà le grand des défis des prochaines années : rassembler !

Si l'activité lors du premier semestre 2021 a encore souffert de l'impact de la pandémie, l'action des services de la Métropole a été concentrée dans cette période sur nombre de segments à la définition et à l'adoption des nouvelles politiques métropolitaines (concertation Rouen-Flaubert, création du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local, augmenté et consolidé, préparation des politiques Vélo (Schéma Directeur Mobilités Actives) et de décarbonation des transports publics, construction des outils publics de la transition tels la SPL Altern, signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole). Ce travail est pour une large part achevé.

**La montée en puissance des politiques d'investissement est désormais acquise et a commencé à se déployer** : acquisition de nombreux bus électriques ou à hydrogène (objectif : plus de 50% de véhicule propre au terme du mandat), développement massif des infrastructures et services cyclables, mise en œuvre d'un service public dédié à la transition énergétique permettant une action massive pour la rénovation écologique des logements et la production d'énergies renouvelables, optimisation de la collecte des déchets, désimperméabilisation et renaturation des espaces urbains, réseaux de chaleur, soutien démultiplié à l'enseignement supérieur et à la recherche, lancement des grands projets (musée Beauvoisine, T5, Tiers-Lieu Bethencourt etc ...). Il s'y ajoute une détermination à agir rapidement et fortement quand l'intérêt général le commande, à l'image des crédits qui seront proposés au budget 2022 pour la préemption du site industriel de Chapelle Darblay.



Sur le plan de la méthode, l'ensemble de ces orientations s'appuiera cette année encore sur un principe simple : mettre les communes et les citoyens au cœur des politiques métropolitaines. **La solidarité intercommunale restera la matrice de la gouvernance de l'Etablissement et s'incarnera dans l'ensemble des dispositifs de reversement aux communes, dont les montants ont été augmentés et précisés en 2021.** En ce qui concerne la participation citoyenne, les principes de transparence et d'open data, **les méthodes de concertation et de co-construction seront appliqués aussi largement que possible**, tant dans l'élaboration des politiques que dans le suivi de leur mise en œuvre (multiplication par 2,5 de la fréquentation du site « Je Participe » depuis juillet 2020). Ils seront accompagnés et soutenus à travers le fonctionnement du Conseil du Développement Durable, renouvelé en 2021 et l'élaboration d'une charte métropolitaine de la participation citoyenne.

Protéger les populations dans l'urgence, investir pour la transition social-écologique : cette double stratégie est rendue possible par **la bonne santé financière de notre Métropole**, en particulier notre structure de dépenses très saine, notre capacité d'autofinancement et nos ratios d'endettement plus favorables que la moyenne. Nous mettrons à profit l'année 2022 pour faire aboutir **les grands cadres de contractualisation** nationaux (CPER - CPIER) et territoriaux (Contrat de métropole avec la région Normandie) qui n'ont pu l'être en 2021 pour des raisons qui échappent à la responsabilité de notre Etablissement. Ils permettront de financer les investissements structurants et les priorités indispensables à la dynamique du territoire. La Métropole jouera pleinement son rôle. Les coopérations interterritoriales, à travers **le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure**, dont le cadre stratégique sera redéfini, mais aussi avec d'autres territoires limitrophes, à l'image de l'Entente avec la Communauté de communes

Caux-Austreberthe, permettront d'amplifier encore notre action. **Il s'y ajoute la dynamique forte construite en 2021 sur l'Axe Seine avec la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole**, au moment où les trois Ports de Paris, de Rouen et du Havre se rassemblent en un établissement unique. Nous mutualisons nos forces pour aller de l'avant ensemble. Cette dynamique va déboucher en 2022 sur la publication commune de plusieurs AMI et la mise en œuvre de politiques convergentes et partagées sur la logistique fluviale, le développement des EnR mais aussi le rayonnement culturel du territoire et son attractivité.

L'ensemble de ces orientations sera réalisé **sans augmentation de la fiscalité**, laquelle est d'ores et déjà sensiblement inférieure à la moyenne des métropoles de France, et ce malgré les relatives incertitudes sur les dotations de l'Etat à moyen terme, compte-tenu de l'impact sur les finances publiques de la crise liée à la pandémie. Il est à noter que notre Métropole a fait **le choix à partir de 2022 d'un dispositif d'exonération fiscale économique pour tout projet d'implantation sans équivalent** parmi les autres agglomérations de France. C'est là encore le signe de notre **volontarisme** et de **l'effet d'entraînement** que notre Métropole souhaite provoquer. La prospective budgétaire méritera donc d'être régulièrement actualisée pour tenir compte des évolutions de conjoncture dans un environnement inédit et complexe où nous entendons bien tenir le cap tout en maintenant la confiance dans la solidité de notre Etablissement.

Notre territoire dispose de beaucoup d'atouts, parfois méconnus. Premier bassin d'emploi de la Normandie, aux portes de l'Ile de France et du premier bassin économique européen (La Défense), il bénéficie d'un positionnement fluvial-portuaire stratégique au cœur de la vallée de Seine, de patrimoines naturel, historique, industriel et culturel exceptionnels, d'un bassin puissant d'entreprises diversifiées, d'un riche tissu d'enseignement supérieur et de recherche, que nous nous employons à consolider, de forces vives qui innovent, créent, font rayonner et rendent attractive notre Métropole. **Les présentes orientations budgétaires constituent en quelque sorte la revue de projet de notre cadre d'action pour 2022.**

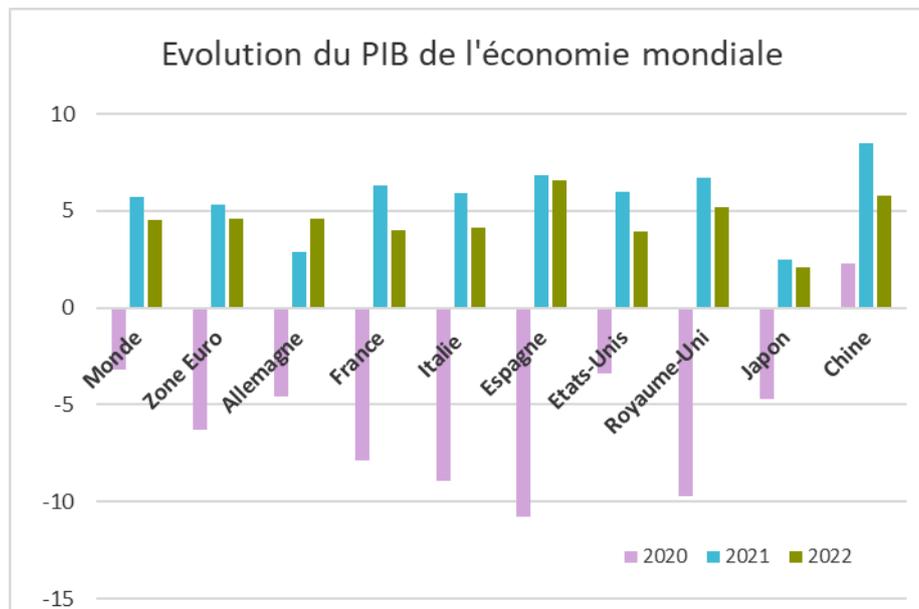
## I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

### Perspectives économiques

- Les perspectives économiques mondiales rebondissent plus rapidement qu'escomptées. Après une année 2020 frappée par la pandémie, les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2021 s'établissaient à 4,2% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 5,7% par l'OCDE. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais également par le plan massif de relance budgétaire des États-Unis. Pour 2022, la croissance anticipée du PIB mondial s'élève à 4,5 %. Malgré cela, fin 2022, le revenu mondial sera inférieur d'environ 3 000 milliards USD aux anticipations pré-crise, soit à peu près la taille de toute l'économie française.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale. Elle est dépendante :

- de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique,
- de l'ampleur des aides publiques,
- de la dépendance nationale à certains secteurs comme le tourisme ou les services.



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Dans certains pays, la reprise est beaucoup plus rapide que dans d'autres. La Chine et les États-Unis ont retrouvé les niveaux de revenu par habitant prépandémiques rapidement. L'Europe devrait finir de se redresser, en grande partie, en 2022. Au Mexique et en Afrique du Sud, ce processus pourrait prendre encore quelques années.

- Le retour du risque inflationniste

Les taux de croissance de sortie de crise sanitaire sont spectaculaires. Le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde ainsi que la reprise de l'activité des entreprises provoquent une surchauffe sans équivalent hors périodes de fin de guerre et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'inflation est alimentée par le décalage entre l'offre et la demande (vagues de liquidités déversées par les banques centrales, multitude de plans de soutien et de plans de relance, consommation progressive de l'épargne pléthorique des ménages et de la trésorerie des entreprises). L'inflation concerne en particulier les matières premières agricoles, l'énergie, le coût du transport.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 5,3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis l'été 2008 et l'envolée du cours du pétrole. L'inflation dite « sous-jacente » (qui exclut l'énergie et l'alimentation) accélère aussi, sous la pression de la demande.

En Zone Euro, avec le rebond de la demande mondiale, les prix à la consommation ont assez nettement accéléré ces derniers mois et cette dynamique se poursuit au 2nd semestre 2021. L'inflation globale augmenterait à 2,2% en 2021 avant de baisser à 1,7% en 2022.

En France, comme présenté ci-dessus, le rebond pourrait être supérieur à 2%.

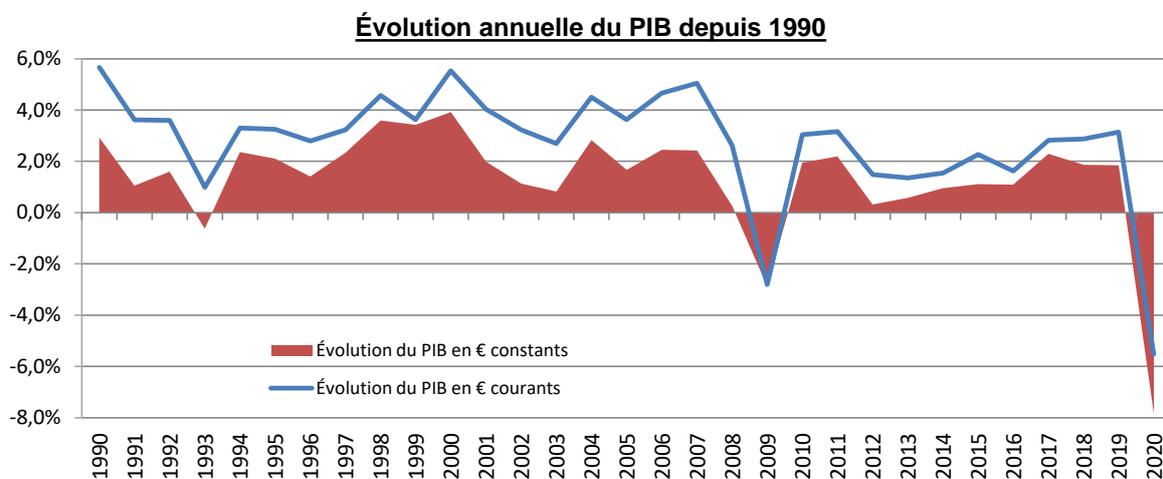
Inflation moyenne annuelle	2021	2022
PLF 2022	+1,5%	+1,5%
Banque de France (Sept 2021)	+1,8%	+1,4%
Com. Européenne (juillet 2021)	+1,6%	+1,2%
OCDE (mai 2021)	+1,4%	+0,8%

Source : PLF 2022, FCL Gérer la Cité

### ✓ Budget de l'Etat : situation des finances publiques

- **Une récession moins importante que prévue...**

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le PIB en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019. Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%).



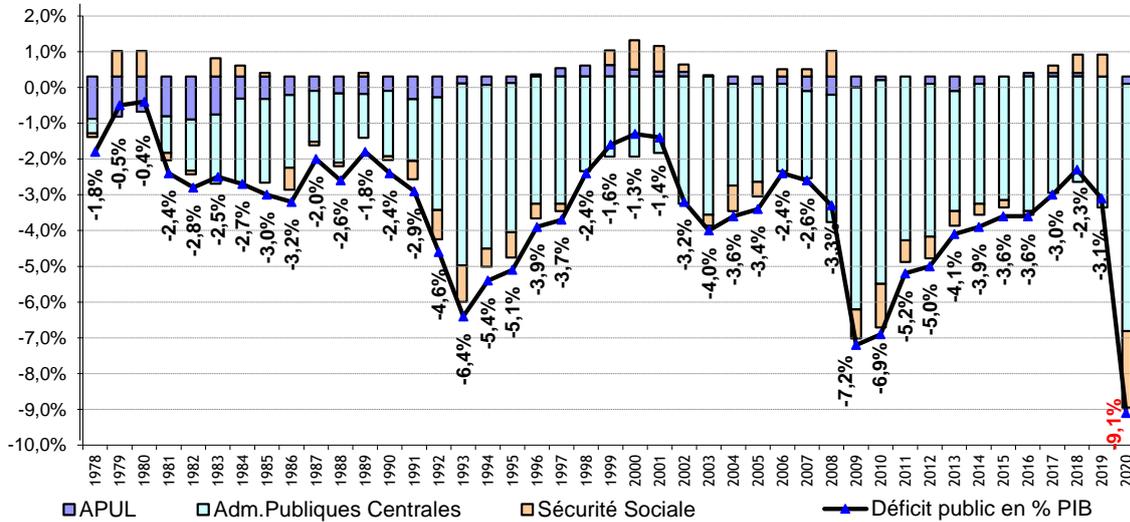
Pour 2022, les prévisions du gouvernement associées au projet de loi de finances d'une croissance du PIB de 6% en 2021 et 4% en 2022 sont assez proches des dernières prévisions des instituts de conjoncture économique. Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
<b>PIB en volume</b>				
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

- **...Mais des comptes publics particulièrement dégradés**

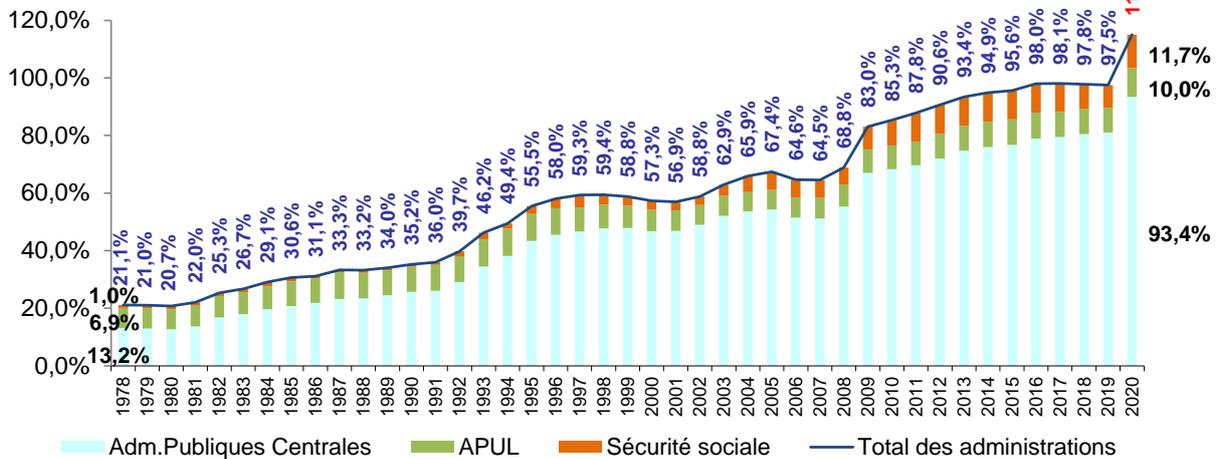
Anticipé à 11,3% du PIB dans la LFI 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB.

**Déficit public au sens de Maastricht en % PIB**



La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'Etat et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des administrations publiques locales (APUL) progresse, mais dans des proportions moindres ; elle représente 10% de la dette publique, contre 93,4% pour l'Etat.

**Endettement des administrations en % du PIB**



- **Cette dégradation des comptes publics devrait être durable**

Bien qu'en nette réduction au cours des deux prochains exercices, le déficit et l'endettement resteraient importants : le déficit public diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé.

Le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis du 22 septembre, relève que le PLF 2022 n'intègre pas à ce stade « l'impact de certaines mesures annoncées par le Gouvernement au cours de l'été (plan d'investissement, revenu d'engagement, notamment) qu'il prévoit de faire adopter en cours de débat parlementaire par voie d'amendement ».

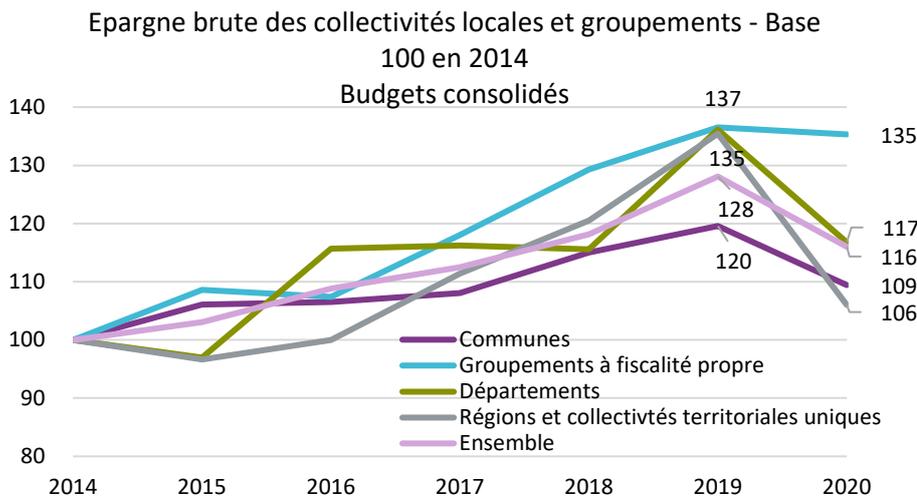
Le déficit pourrait donc être revu à la hausse d'ici la fin du débat parlementaire. Les dernières décisions gouvernementales (énergie notamment) confirment cette tendance.

Le gouvernement prévoit d'affecter chaque année au remboursement de la dette Covid 6% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020, ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.

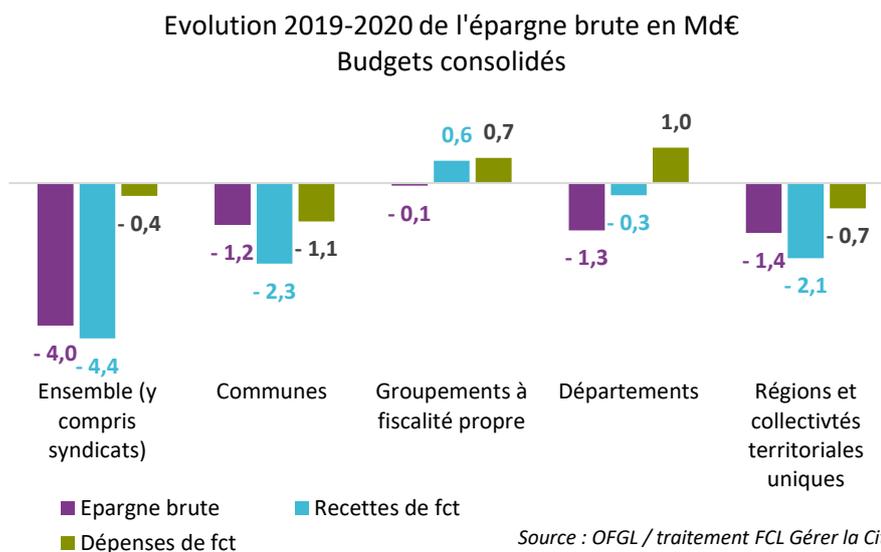
- **La dégradation des ratios budgétaires des collectivités reste pour l'instant limitée**

L'évolution de la situation des collectivités à fin 2020 est marquée par trois constatations :

- La crise sanitaire a interrompu la dynamique d'épargne des collectivités. Leur CAF est en nette baisse, essentiellement en raison de la baisse des recettes de fonctionnement, et ce malgré une très faible progression des dépenses.



Source : OFGL / Traitement FCL Gérer la Cité



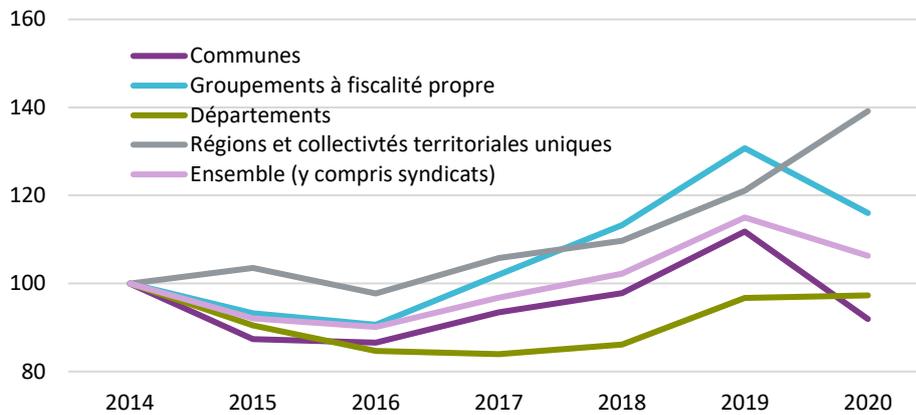
Source : OFGL / traitement FCL Gérer la Cité

- Cette baisse de l'épargne est différenciée selon les catégories de collectivités (à noter que pour les régions, un effet de périmètre participe à cette baisse, la recentralisation de la compétence apprentissage – hors cet effet, leur épargne ne diminue que de 0,7 Md€). Les groupements sont (pour l'instant) la catégorie la moins touchée avec des recettes qui ont continué à progresser, mais de manière évidemment limitée du fait de l'impact sur la compétence transport notamment.

Il convient de rappeler que pour les EPCI, l'impact important de baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, du fait des mécanismes d'acomptes/encaissements, est attendu en 2022.

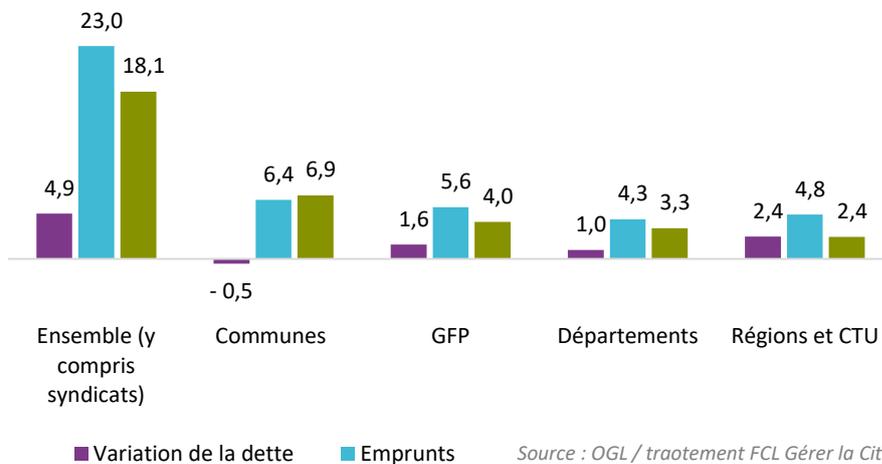
- L'investissement a également fortement diminué, mais la dette a progressé. Cette situation se traduit par une hausse de la trésorerie des collectivités.

Dépenses d'investissement hors dette - Base 100 en 2014  
 Budgets consolidés



Source : OFGL / traitement FCL Gérer la Cité

Variation de la dette en 2020 en Md€  
 - Budgets consolidés



Source : OGL / traitement FCL Gérer la Cité

### • Des incertitudes très fortes à court et moyen terme

Des incertitudes très fortes demeurent sur les conséquences de la crise sanitaire :

- A court terme, l'impact sur les recettes 2022, et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- A court/moyen terme, l'ajustement des comportements et son impact sur certaines compétences, transport principalement ;
- A long terme, la trajectoire de redressement des finances publiques et son impact sur les collectivités.

Le projet de loi de finances pour 2022 propose un début de réduction du déficit, qui devrait être poursuivi sur les années suivantes. Or, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 en vigueur présente une trajectoire obsolète qui n'a pas été revue. L'adoption d'une trajectoire de redressement des comptes

publics sur la durée est ainsi repoussée après les prochaines élections présidentielles. Dès lors, plusieurs éléments d'incertitude subsistent pour les collectivités locales : quel sera le niveau d'engagement de l'État en matière de concours financiers ? un mécanisme de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics sera-t-il activé ? sous quelle forme ?

## II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie présentait à fin 2020 des équilibres financiers satisfaisants.

EPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE (tous budgets confondus y compris ceux des régies sans autonomies juridiques)

	2018	2019		2020
En M€	111	120	114 *	112,5

(\*) avec les rattachements du budget assainissement

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et économique touchant l'ensemble des acteurs, dont les collectivités locales. Comme l'ensemble des collectivités, la Métropole Rouen Normandie a subi à la fois des pertes de recettes, et des surcoûts liés à la crise économique et sanitaire. Les pertes de recettes sont principalement fléchées sur le versement mobilité (6 M€), corrélée à la mise en œuvre de dispositifs de soutien importants. L'objectif était de protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises.

Pour autant, malgré une baisse de son autofinancement la Métropole a dégagé sur l'année 2020 une épargne brute satisfaisante (112,5 M€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2018	2019	2020
En M€	257	234	151

Les investissements de la Métropole sont fortement montés en charge ces dernières années, pour atteindre un niveau supérieur ou équivalent à celui des autres métropoles en 2018-2019. En 2020, le montant des dépenses d'investissement réglées s'élève à 151,1 M€. La baisse constatée en 2020 est liée à la fin de certains « grands projets » (T4, cœur de Métropole, parc des Bruyères par exemple) et, d'autre part, à la crise sanitaire qui a fortement ralenti le secteur du BTP en 2020, et concerne globalement l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	2018	2019	2020
Années	4,1	4	4,1

La capacité de désendettement s'élève à 4,1 années en 2020 et le taux d'endettement diminue, passant de 79.7% à 75.2%. L'ajustement de la stratégie de dette aux besoins de financement s'est traduit par une diminution de l'encours à fin 2020.

Les ratios d'endettement et les indicateurs de la Métropole demeurent satisfaisants, démontrant sa capacité à maintenir son niveau d'épargne et à préserver sa capacité à rembourser la dette et à investir pour les années ultérieures.

Le maintien d'une épargne (autofinancement) en adéquation avec le programme d'investissement reste ainsi l'enjeu fondamental pour la Métropole. Cependant cet enjeu va être réévalué suite à la crise du COVID et à ses conséquences sur les recettes de la Métropole mais

aussi à la nécessité d'amortir la crise pour nos concitoyens, les entreprises, les associations et à réaliser un important programme d'investissement.

### III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

#### ➤ La prospective 2020-2025 (tous budgets confondus)

- Evolution des dépenses d'investissement – Engagements financiers pluriannuels

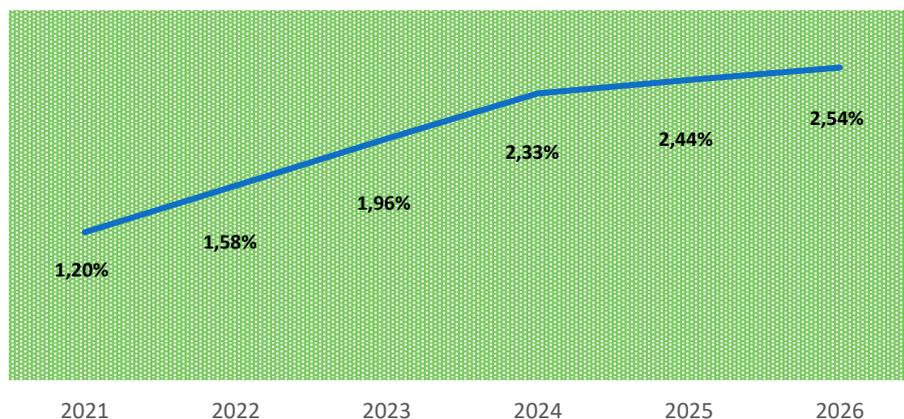
Le PPI de la période 2020 – 2025 présente un montant plafond d'engagement de dépenses d'investissement de 1,8 Md€. Les grands équilibres financiers sont maintenus et la capacité de désendettement reste maîtrisée malgré une augmentation progressive. On arrive à une capacité de désendettement de 11,10 années en 2025 tous budgets confondus (14,8 années sans les régies).

Evolution de la structure financière et perspective des principaux ratios :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	496,7	497,7	507,7	516,5	520,9	525,2
Recettes réelles de fonctionnement EAU	46,5	45,2	45,9	46,1	47,2	48,3
Recettes réelles de fonctionnement Assainissement	47,5	41,5	43,1	42,3	42,4	42,7
Dépenses réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	416,9	425,4	436,4	455,7	459,3	470,5
Dépenses réelles de fonctionnement EAU	28,4	29,7	30,8	31,5	32,1	32,8
Dépenses réelles de fonctionnement Assainissement	33,0	26,2	27,0	27,8	28,7	29,5
Frais Financiers (BP+Annexes)	9	8,2	7,4	8,6	10,8	13,06
Frais financiers EAU	0,4	0,4	0,4	0,5	0,8	1,05
Frais Financiers Assainissement	0,28	0,3	0,36	0,29	0,45	0,77
CAF Brute (BP+Annexes)	79,7	72,3	71,3	60,8	61,6	54,7
CAF Brute EAU	18,2	15,5	15,1	14,5	15,1	15,5
CAF Brute Assainissement	14,4	15,3	16,1	14,4	13,8	13,2
<b>Total</b>	<b>112,5</b>	<b>103,1</b>	<b>102,5</b>	<b>89,8</b>	<b>90,5</b>	<b>83,3</b>
<b>En M€</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Epargne de gestion (BP+Annexes)	88,8	80,5	78,7	69,5	72,4	67,7
Epargne de gestion EAU	18,6	15,9	15,5	15,09	15,9	16,5
Epargne de Gestion Assainissement	14,7	15,6	16,5	14,7	14,3	13,9

Remboursement Capital Emprunts (BP+Annexes)	38,0	37,1	33,5	41,1	47,5	52,4
Remboursement Capital Emprunts EAU	4,4	4,5	4,2	3,8	4,8	3
Remboursement Capital Emprunts Assainissement	3,6	3,4	4,0	4,3	5,1	4,4
Dépenses investissement (BP+Annexes)	124	150	220	230	240	240
Dépenses investissement EAU	14	22	23	25	26	24
Dépenses investissement Assainissement	10	14	14	29	30	29
Recettes investissement (BP+Annexes)	113	104	64	66	66	66
Recettes investissement EAU	1,2	3	1	4,0	4,0	4
Recettes investissement Assainissement	6,6	6	1	7	7	6
Mobilisation Emprunts (BP+Annexes)	38	20	130	154	169	179
Mobilisation Emprunts EAU	3,9	0	9	11	11	7
Mobilisation Emprunts Assainissement	7,2	0	0	9	13	12
En-cours théorique au 31/12/N (BP+Annexes)	379	354	449	562	684	812
En-cours théorique au 31/12/N EAU	37,8	40	44	51	57	63
En-cours théorique au 31/12/ Assainissement	29	30	27	32	41	50
<b>En-cours théorique au 31/12 Total</b>	<b>447</b>	<b>424</b>	<b>520</b>	<b>646</b>	<b>784</b>	<b>925</b>
<b>En M€</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Capacité de desendettement (en nombre d'années)</b>						
En-cours dette / CAF brute théorique (BP+Annexes)	4,75	4,9	6,3	9,25	11,1	14,85
En-cours dette / CAF brute théorique EAU	2,08	2,59	2,95	3,53	3,83	4,03
En-cours dette / CAF Brute théorique Assainissement	2,07	1,99	1,69	2,226	3,03	3,85
En-cours dette / CAF brute y compris Eau et Assainissement	<b>3,97</b>	<b>4,12</b>	<b>5,08</b>	<b>7,19</b>	<b>8,66</b>	<b>11,1</b>

### Hypothèses des taux d'intérêt appliqués sur la dette prévisionnelle



- Evolution des annuités (tous budgets confondus)

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Frais financiers	9,68	8,9	8,2	9,5	12,0	14,8
Total Remboursement Capital Emprunts	46	44	43	48	56,3	58,7
<b>Total</b>	<b>55,7</b>	<b>53,5</b>	<b>51,2</b>	<b>57,5</b>	<b>68,3</b>	<b>73,5</b>

## 1. S'engager massivement dans la transition sociale écologique

✓ La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP 21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Approuvé en décembre 2019, le PCAET fixe les orientations stratégiques et un plan d'actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l'enjeu pour l'atteinte effective des objectifs :

- Un territoire 100% énergie renouvelable à l'horizon 2050 ;
- Réduction des consommations d'énergie de 70% (par rapport à 2005) ;
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable ;
- 100% de logements rénovés BBC Reno ;
- 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030 ;
- 50% des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050 ;
- 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts ;
- Réduction du volume de déchets.

La COP 21, initiée en 2017 en partenariat avec l'ADEME et le WWF France, visait la mobilisation des acteurs du territoire qui sont directement responsables d'une grande part des émissions, et permet d'activer des réseaux d'acteurs pour mettre en œuvre les orientations et actions mises en place par la Métropole. Après une année de lancement et mise en place des outils de mobilisation en 2017-2018, puis la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, le travail de mobilisation des acteurs s'est poursuivi en 2019, 2020 puis 2021 dans une logique d'intensification tout en engageant une évaluation des actions.

En 2021, la Métropole a voulu relever ses objectifs de lutte contre le changement climatique, en déclarant l'état d'urgence climatique sur son territoire, en rejoignant la coalition mondiale « cities race to zero », et en signant la Déclaration de Paris. La Métropole a ainsi délibéré sur un objectif de neutralité carbone à 2040 et au plus tard pour 2050. Son partenariat avec les institutions compétentes comme la Région, l'Europe (partenariat Urbanpact) s'est poursuivi, et un Contrat de Relance et de Transition Ecologique a été signé conjointement avec l'Etat et la Communauté Urbaine du Havre.

En 2022, la Métropole va concerter de nombreux acteurs publics et privés pour l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique. Ce plan permettra de co-construire avec les acteurs du territoire une stratégie et un plan d'actions permettant de mieux adapter le territoire aux effets du changement climatique à venir, suivant les prévisions scientifiques du GIEC local. Il traitera des problématiques d'évènements extrêmes (inondations, îlots de chaleur urbains...), de la préservation de la ressource en eau et des ressources naturelles du territoire (biodiversité, forêt...).

Ces rencontres avec les acteurs du territoire auront pour but de favoriser une massification des actions liées à la transition écologique, en ciblant particulièrement les acteurs dont l'impact sur le territoire est le plus important.

Concernant le déploiement de la mission d'évaluation de la transition écologique, l'accent sera porté sur le lancement d'un nouveau cycle de labellisation CIT'ERGIE, en vue de solliciter un renouvellement du label en 2023-2024. L'animation et la consolidation de l'expertise du Conseil d'Evaluation de la Transition Ecologique vont également se poursuivre afin de permettre à cette instance de poursuivre ses travaux en lien avec le Conseil de Développement Durable.

➤ Mobilité décarbonée pour tous

✓ L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements continue son évolution. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le deuxième poste budgétaire de la Métropole.

La quasi-totalité du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord est terminée. Les crédits prévus en 2022 serviront pour les reliquats et les dernières négociations de clôture de certains marchés de travaux et le marché de MOE de la rive gauche.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Arc Nord Sud /T4	102 728 029	86 296 852,39	1 302 595	975 000	14 153 581,61

Une grande partie des travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la place du Boulingrin sera réalisée en 2022, ainsi que le début de l'extension vers Martainville.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Extension T4 (CHU / Martainville)	5 860 000	20 245,49	2 000 000	3 200 000	639 754,51

Par ailleurs, en 2022, les études concernant la réalisation de la ligne T5 vont débuter,

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Réalisation ligne T5	115 200 000	0	0	2 000 000	113 200 000

ainsi que les travaux concernant le projet d'aménagement de la ligne F1 au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Aménagement F1 Sud	6 000 000	0	0	1 350 000	4 650 000

La décarbonation de la flotte des bus s'inscrit dans la politique générale de transition énergétique menée par la Métropole avec pour objectif d'un parc constitué à plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat. La mutation engagée prend en compte la nécessité de mixer les différentes énergies (électricité, hydrogène, le cas échéant GNV) pour répondre à une stratégie globale d'une flotte à la signature environnementale la plus réduite possible.

En conséquence, les crédits d'investissement suivants sont proposés en 2022 pour s'inscrire dans cette démarche et renforcer également la sécurité du réseau : acquisition de matériels roulants dont 14 bus hydrogènes, 34 bus standards électriques et 4 bus articulés électriques (TEOR), opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (liaison électrique du dépôt des Deux Rivières, shelters des transformateurs et divers travaux pour la station hydrogène), études pour préparer le renouvellement de la flotte des bus articulés de TEOR avec des bus propres, poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des carrefours à feux, traitement des points sensibles sur le réseau des bus, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc...

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Acquisition de bus	145 090 000	9 385 748	12 830 000	41 500 000	81 374 252

Il est aussi nécessaire de faire la révision des 600 000 kms des bogies des rames.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Entretien des bogies des rames	3 905 000	0	0	940 000	2 965 000

La qualité du service rendu aux utilisateurs des transports en commun est une préoccupation majeure de la mandature. Elle va se matérialiser sous la forme d'une recombinaison du réseau de TC consistant à augmenter l'offre usagers d'environ 10% :

- la restructuration du réseau TC avec le renforcement de l'offre de transport en commun (+8M€ en fonctionnement en année pleine),
- la pérennisation de la navette fluviale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (gratuité samedis et dimanches),
- le nouveau contrat FILO'R à l'été 2022.

Il est aussi proposé de renforcer les expérimentations en matière de covoiturage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), des crédits seront notamment proposés pour la mise en place de primes à la reconversion des véhicules. Pour les particuliers, il sera proposé que les aides tiennent compte des revenus.

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole continuera la poursuite des travaux du parking de l'Hôtel de ville de Rouen. De plus, des crédits sont inscrits pour les études et travaux concernant les parkings de rabattement et les travaux concernant les accès au parking de l'Opéra. 2022 verra également le renforcement des travaux

relatifs aux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la commune de la prise de la compétence en juin 2011 par la CREA.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Rénovation du parking de l'Hôtel de ville	2 500 000	450 731,38	1 165 000	1 110 000	0
Rénovation parking Cathédrale	2 750 000	2 700,80	8 180	0	2 447 299,20
Bretelle Rouge Terre	8 000 000	0	0	0	8 000 000

✓ En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, l'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Seine à vélo	11 300 000	669 945,77	500 000	456 000	9 674 055,23

Il sera aussi proposé, en 2022, la poursuite des études et le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), le stationnement des vélos, la mise en place d'un nouveau service de location qui nécessitera notamment l'acquisition de 900 VAE et 20 vélos cargos et enfin la mise en place du Schéma Directeur des Mobilités actives (SDMA).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Super connecteurs (N1 et N2)	60 000 000		350 241	5 550 000	54 149 759

Concernant la balade du Cailly, l'année 2021 a permis de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires au projet, et de mener les études techniques pré-opérationnelles (relevé topographique, inventaire faune/flore, tests pédologiques...) ainsi que de finaliser la programmation. La concertation a été menée sur le 1er semestre 2021 et la Maîtrise d'œuvre recrutée fin 2021.

L'année 2022 sera marquée par le démarrage des études de maîtrise d'œuvre et la poursuite de la concertation et des premières acquisitions foncières.

✓ En outre, les actions du projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » vont se poursuivre ou démarrer en 2022 : plateforme MAAS (mobility as a service), hyperviseur, super manzanas, living lab, véhicules autonomes ...

✓ Dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de ~~comblement de la tranchée~~ ferroviaire rive gauche à Rouen se poursuivront en lien avec la SNCF.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Tranchée couverte	15 250 000	10 158 946,74	4 541 043,26	550 000	0

➤ La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la circulation et de la sécurité routière. Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de l'intermodalité et pour un espace public apaisé par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan de l'accidentologie sur son territoire et analyse en permanence chaque point d'accident grave, en lien avec les élus locaux, pour renforcer la sécurité si besoin. Ce travail fait l'objet, depuis mi 2018, de la mise en place d'une Commission métropolitaine de sécurité routière qui se réunit 2 à 3 fois par an.

Une attention particulière continuera d'être apportée en 2022 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier, dans le cadre de ses démarches de prévention et de sécurité au travail.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information des usagers en temps réel.

➤ Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique.

Les actions prévues en 2022 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La Métropole vertueuse, c'est aussi la Métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 16 décembre 2019 est engagé et se poursuivra en 2022. Les actions portées s'attacheront à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à rendre la Métropole plus résiliente. La Métropole structurera notamment sa politique foncière agricole partagée avec les acteurs de la profession agricole et les communes visant à protéger la ressource en eau et redynamiser l'installation agricole. L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la loi EGALIM devra également permettre de massifier la commande publique de produits locaux, de qualité et bio tout en réduisant l'utilisation de plastiques.

Le soutien au secteur agricole local et le développement des circuits courts est accompagné par le Marché d'Intérêt National de Rouen à la faveur de la mise en œuvre de son Plan stratégique à horizon 2025. Ce plan stratégique en 4 axes vise à faire du MIN un acteur majeur de l'approvisionnement des détaillants, restaurateurs et commerçants du territoire en produits frais de qualité et en nouveaux produits agricoles locaux.

Le MIN a ainsi un rôle majeur à jouer, tant dans la structuration de filières de proximité que dans l'organisation de la logistique du dernier kilomètre des produits frais, au titre de la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole.

Le MIN devrait reprendre en 2022 le programme de formation de ses entreprises après une période de pose due à la crise sanitaire et consolider sa stratégie de communication pour mieux se faire connaître du grand public, considéré comme réel prescripteur auprès des commerçants et des restaurateurs.

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2016 et à nouveau en 2018. 2022 verra le déploiement des actions de la charte de la biodiversité 2021-2025, fruit d'un travail multi partenarial qui sera proposée à la délibération du Conseil fin 2021. Y figurent de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et de la renaturation des espaces urbains qui viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation.

Ces programmes seront en partie financés par des subventions du nouveau programme FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2022.

L'année 2022 verra également le déploiement de la 4ème Charte Forestière de Territoire 2021-2025. De nouveaux projets forestiers ont émergé et nécessitent des actions de gestion notamment de sites forestiers métropolitains nouvellement acquis pour l'accueil du public en forêt, la production de bois et la protection des communs (eaux, biodiversité...)

Enfin, les dépenses de fonctionnement des maisons des forêts seront stables en 2022, en projetant un retour à la normale de l'activité fortement impacté en 2021 par la crise sanitaire.

Un budget spécifique sera de nouveau dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, afin de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone.

#### ➤ Transition Energétique

✓ L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues sur les performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Sur les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) celles-ci ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique allant jusqu'à 4 fois supérieure à la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Sur l'ensemble du patrimoine existant des audits énergétiques ont été lancés permettant de mettre en place dans un premier temps des actions de moyennes ampleurs ayant pour conséquences directes la réduction des consommations énergétiques puis dans un second temps des rénovations énergétiques majeures (l'immeuble Couperin de la régie de l'eau sur les hauts de Rouen, la piscine/patinoire des Feugrais à Cléon, le Centre de Conservation des Réserves des Musées au Parc d'activité du Cailly à Déville-lès-Rouen).

Dès début 2021, les maîtrises d'œuvre sur ces projets démarreront.

Par ailleurs, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et vont faire l'objet d'étude en vue d'une planification, l'ensemble de ces projets représentant un investissement de près de 35 M€ TTC.

Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2021.

Dans le contexte de lutte contre la Covid 19, la Métropole a engagé une démarche auprès des communes pour les accompagner pour les besoins en matière d'équipements de protection. Un marché multi attributaire, avec 8 lots, pour 4 ans, a été lancé.

Des conventions avec les communes qui le souhaitent seront mises en place pour détailler les modalités financières et d'exécution.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques et en renforçant des dispositifs de mise en pool. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Celui-ci va être fortement renforcé.

✓ La Métropole va par ailleurs inscrire l'achat de véhicules d'occasion en priorisant les motorisations décarbonées. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages).

✓ Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole intègrent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Fort de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole a réalisé un schéma directeur des énergies ayant permis de définir une stratégie énergétique inscrite dans le PCAET.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2022 permettra de poursuivre le développement et la densification de la Régie Publique d'Energie Calorifique tout en poursuivant les réflexions sur le développement des réseaux (quartier Saint Julien, Martainville, Rive Gauche ...). Les dépenses d'investissement liées aux travaux de 2022 ne permettront de nouvelles recettes de fonctionnement qu'en 2023. Une baisse de la CAF de la Régie sera donc constatée en 2022. Elle devra rester conjonctuelle .

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions électriques et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité avec ENEDIS devrait apporter de nouvelles recettes liées aux redevances afférentes.

La poursuite de la mise en application du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole devrait contribuer à limiter les hausses de dépenses énergétiques liées à la hausse du coût des énergies.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers se développera afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. La création du Service Public de la Transition Énergétique Rouen Normandie en 2021 positionne la Métropole comme organisatrice de ce service. Elle s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Énergies Renouvelables. Une SEM d'investissement dédiée aux énergies renouvelables va par ailleurs être créée à l'échelle de l'Axe Seine. Elle sera un puissant outil pour faire effet de levier et permettre la réalisation de nombreux projets avec des partenaires privés.

Cette année sera donc consacrée au déploiement de ces sociétés dédiées.

#### ➤ Réduction et Valorisation de nos déchets

En 2022, la Direction va poursuivre son action en suivant trois axes stratégiques complémentaires suivants :

- Le premier est la mise en œuvre de l'engagement dans une feuille de route commune avec le SMEDAR, portant sur la réduction des déchets, la valorisation de la fraction des fermentescibles, la production d'énergie à partir des déchets, la mise en valeur de la Seine et des modes doux de collecte et enfin la lutte contre les polluants ;
- Le second relève du défi « Cities race to zero », découlant de l'accord de Paris pour le climat et traitant de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évitement de l'enfouissement des déchets ;
- Enfin, le troisième axe permet d'intégrer dans les projets de la Métropole, les enjeux climatiques, en reprenant la diminution des déchets ménagers, étendue à un accompagnement pour les professionnels, notamment du BTP, afin d'infléchir la tendance aux dépôts sauvages. Cet axe couvre également les thématiques de la carburation des véhicules, et donc du choix de la motorisation, l'économie circulaire et le réemploi par les structures d'insertion.

La montée en charge de ces missions doit être réalisée, sans s'éloigner de la nécessaire maîtrise du coût à l'habitant, pour lequel la comparaison avec les autres métropoles est éclairant. En 2019 et 2020, ce coût est resté stable autour de 106 euros par habitant, malgré l'inflation sur les matières, les prestations de services et l'augmentation régulière et programmée de la fiscalité. Ce montant situe la Métropole dans la moyenne des 21 métropoles participantes.

En 2021, la réforme fiscale a alourdi la taxe, qui grève chaque tonne incinérée ou enfouie (TGAP), et a réduit en contrepartie, la TVA sur les déchets triés. Le solde net reste fortement négatif pour la Métropole. Cela pèsera assez fortement sur le budget 2022, la montée en charge de la TGAP se poursuivant.

La prise de conscience par les usagers du coût du geste d'abandon du déchet en dehors du circuit de collecte dédié (affiches illustrant les amendes encourues pour les dépôts sauvages, campagnes massives de communication et de sensibilisation...) est indispensable.

Pour la réduction des déchets regroupant à la fois les ordures ménagères et les recyclables, la performance annuelle ne parvient pas, malgré les efforts consentis, à suivre la tendance ambitieuse de baisse poursuivie depuis 2010 et s'en éloigne même sur les trois dernières années. Il apparaît donc nécessaire de mener des actions plus engageantes pour l'utilisateur.

Pour le tri, les résultats, tant sur les emballages que sur le verre, ont monté, depuis 2016, année de généralisation des consignes à tous les emballages plastiques, une hausse significative des performances, perturbée par la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Afin d'atteindre les objectifs assignés, la Direction va poursuivre le Programme Local de réduction des déchets (PLPDMA), dont les items sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio déchets, la réduction des déchets verts, de ceux des entreprises et du BTP.

Pour 2022, la Direction propose d'étudier le test d'automates de consignes, qui permettront de gratifier le geste de tri, selon des modalités restant à définir. Des systèmes d'identification des déposants en déchèteries et des auteurs de dépôts sauvages sont aussi prévus.

Concernant les véhicules, la Direction opère un renouvellement progressif des camions les plus anciens, par une carburation en GNV, « bio » de préférence, dans la perspective, à terme de produire son propre carburant. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à OM, que sont l'électricité et l'hydrogène.

Pour faciliter le geste de tri, l'arrivée prévue de colonnes aériennes en bois-métal, avec ouverture adaptée aux grands sacs d'ordures ménagères de 110 litres, et ouverture carton pour les modèles dédiés au recyclable, devrait contribuer à assainir les points de collecte. Ces ouvertures cartons concernent aussi les nouveaux modèles de colonnes enterrées.

Pour les bio déchets, la collecte de gros producteurs sera la priorité, afin d'acquérir l'expérience requise pour une extension progressive aux ménages, dont la loi fait obligation pour 2023. Dans l'attente, il est proposé de doter 10.000 foyers supplémentaires de bacs à végétaux, conditionnés à l'adoption de comportements de valorisation à la parcelle par les usagers, de la plus grande part de leurs végétaux.

Un plan de modernisation du réseau de déchèteries va débiter, pour adapter les équipements et les horaires, à l'augmentation régulière de la fréquentation. Le programme d'implantation des colonnes enterrées se poursuit à un rythme soutenu pour les collectifs.

Pour se rapprocher des usagers, l'application smartphone et web, lancée à l'été 2021, a rencontré un succès (scan des emballages pour faciliter le geste de tri, localisation des contenants collectifs, jours de collecte par flux, déclaration de dépôts sauvages, prise de rendez-vous pour les encombrants...) et a été étendue à l'ensemble des communes. Elle a atteint environ 3.000 téléchargements et d'autres développements sont à l'étude, comme par exemple le couplage à une fonction gratification du geste de tri. Des indicateurs mensuels de performances ou d'activité vont être mis en ligne (kg par habitant et par flux, tonnages et fréquentation du réseau de déchèteries, rendez-vous encombrants et dépôts sauvages par communes, verbalisation de dépôts illicites par secteurs...) afin de sensibiliser et responsabiliser les usagers sur la qualité du tri.

La Direction, avec l'aide de celle de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique, maille un réseau d'acteurs pour la lutte contre les dépôts sauvages (communes, Office des Forêts, France Nature, Voies Navigables, Port de Rouen, Associations...) et répond aux sollicitations nouvelles de citoyens engagés.

Des secteurs d'expérimentation ont été identifiés, notamment en centre-ville de Rouen, afin de fédérer les commerçants autour du projet « mon propre quartier », avec une responsabilisation à l'enjeu de propreté, l'adaptation et la décoration des contenants à déchets et la collecte du carton en mode doux. Les premiers résultats sont très encourageants, au point que le périmètre initial a été étendu. Une action spécifique envers les marchés sera aussi engagée.

Pour obtenir un réel changement de comportement, les actions d'éducation et de sensibilisation vont se multiplier (action de nettoyage collaboratif, lieux d'accueil et de pédagogie...), la communication institutionnelle, la signalétique sur tous les supports (contenants, camions, publications, affiches...) vont être très significativement renforcées. L'idée est d'aller à terme vers une expertise d'usage des citoyens, afin de contribuer à l'amélioration continue du service.

La démarche « Métropole territoire sans pollution plastique », engagée fin 2020 par la signature des chartes « Cantines sans plastique et Fleuves et Rivières sans plastique » viendra début 2022 renforcer les outils de prévention des déchets et donner de la visibilité à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, citoyens, institutions, associations, entreprises et commerçants dans la lutte contre les pollutions issues des produits plastiques à usage unique.

➤ Gestion durable de la ressource en eau, grands cycle de l'eau et assainissement

✓ La Métropole conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580 millions d'euros sur la période 2017-2030 avec pour principaux objectifs :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie ; [montant estimé de 125 M€, hors station d'épuration Emeraude] ;
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable avec des travaux de sécurisation des usines de traitement et la recherche d'une nouvelle ressource de 50 000 m<sup>3</sup>/j à échéance 2030 (montant estimé de 70 M€) ;
- Une gestion durable et équilibrée :
  - Gestion du patrimoine (réseaux, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté avec notamment un objectif de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (pour l'eau potable ce taux est pratiquement atteint, pour l'assainissement cela nécessite une intensification progressive pour multiplier à terme par 5 le taux actuel [0,2%]) - montant global estimé de 350 M€ sur la période 2017-2030) ;
  - Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté et un recours modéré (et réversible) à l'endettement.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement des autres projets de la Métropole, et se programment en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructure de transport et de développement.

Ainsi, les investissements qui seront proposés pour 2022 en eau potable (environ 25 M€) concerneront notamment :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 10 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) ;
- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 2,9 M€) : la poursuite du renouvellement des dispositifs d'ultrafiltration de la

Jatte et des travaux de réhabilitation du traitement de l'usine la Chapelle et Maronne, travaux d'interconnexion (Vaubeuge-Neuville, Yainville-Duclair) ;

- La poursuite de l'équipement en compteurs radio afin d'en terminer le déploiement vers 2023-2024 (2,2 M€ au total pour le renouvellement des compteurs et/ou leur équipement en radio) ; ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation ;
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs ;
  - Les travaux de rénovation énergétique du site de Couperin (coût total 2,995 M€)
  - Sur le plan des études, la poursuite des schémas directeurs eau potable et défense extérieure contre l'incendie, ainsi que la poursuite des études de modélisation et de recherches d'une ressource en eau à exploiter d'ici 2030.

Le budget est partiellement géré en AP/CP. Le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Travaux sur usine de production de la jatte	4 700 000	0	1 285 565	300 000	3 114 435

Les investissements qui seront proposés pour 2022 en assainissement pourraient approcher 14,5 M€ concerneront notamment :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention, le redimensionnement des réseaux et les travaux sur les stations ;
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 7 M€, parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure et d'aménagement, et la poursuite des études et travaux sur le siphon sous la Seine au niveau du Pont Guillaume le Conquérant (réhabilitation ouvrages et canalisation) ;
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement (2,2 M€) la conduite des études directrices sur les systèmes d'assainissement pour répondre aux enjeux du PLUi et de mise en conformité des stations.

Le budget est partiellement géré en AP/CP, le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Bassin de stockage restitution de Cléon	4 515 000	125 176	7 731	1 000 000	3 382 093

Evolution des recettes :

Le financement du programme d'investissements 2017-2030 identifié dans le cadre du contrat passé avec l'Agence de l'Eau (« Petit Cycle de l'Eau Métropole 2030 ») passe par la

mobilisation adaptée des ressources propres de la Métropole et un accompagnement de l'Agence de l'Eau : le contrat prévoit ainsi une trajectoire financière comprenant :

- Un apport cible de subvention d'investissement à hauteur de 80M€ dans le cadre des différents programmes de l'Agence ;
- Une évolution progressive adaptée du prix total de l'eau et de l'assainissement avec une augmentation moyenne de 2% par an TTC [ou 2.5% par an de la part Métropole, toute redevance/taxe égale par ailleurs], ce qui compte-tenu d'un prix actuel très inférieur à la moyenne départementale porterait le prix global de l'eau et de l'assainissement en 2030 au niveau du prix moyen constaté en 2017 en Seine Maritime ;
- Un recours modéré (et réversible en fin de période) à l'endettement sur cette période.

Pour 2022, il sera proposé de poursuivre cette trajectoire en appliquant une évolution de 2.5% sur la part Métropole du prix de l'eau et du prix de l'assainissement.

Cette évolution permettra à la Métropole d'assumer les importants chantiers de la décennie à venir dans le respect de son engagement en faveur d'un « prix juste » de l'eau et de l'harmonisation progressive des tarifs, tout en maintenant un endettement adapté.

✓ Par ailleurs, les actions en faveur de la protection et de la maîtrise de la ressource en eau potable seront poursuivies. La Métropole continuera également à soutenir une gestion par bassin versant de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (compétences GEMAPI et protection contre le ruissellement) notamment par l'adhésion aux structures ad hoc avec en 2022 la fusion du syndicat de Bassin versant Austreberthe Saffimbec et du Syndicat de Rivières Austreberthe Saffimbec et la poursuite du travail avec le nouveau Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, préfigurant la mise en place d'un établissement public de bassin à échéance fin 2022 pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI sur l'axe Seine de Poses à l'Estuaire.

La participation de la Métropole à ces différentes structures augmentera en 2022 du fait des enjeux. Il s'ajoutera à cette hausse la participation aux investissements sur les ouvrages de protection de la Seine sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental dans le cadre de la convention Fesneau signée en 2020 (1,3 M€ TTC seront proposés en 2022 : confortement de berges sur Saint Pierre de Varengville, études pour la création d'évacuateurs de crue au hameau de Beaulieu sur Bardouville).

Au niveau de l'investissement sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole, il sera également proposé :

- L'inscription de crédits pour la réalisation d'un ouvrage de rétention par la Métropole à Roncherolles-sur-vivier ;
- Diverses études sur la gestion des inondations dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations d'Intentions (PAPI d'intentions) Rouen-Louviers-Austreberthe et sur le développement de la connaissance de l'aléa inondation et de la vulnérabilité du territoire : diagnostic détaillé de la vulnérabilité du territoire, identification des potentielles zones d'expansion des crues ;
- Le lancement d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la Métropole.

Il sera également prévu dans le cadre de la stratégie foncière de la Métropole des crédits pour l'acquisition de fonciers répondant à des enjeux de préservation de la ressource en eau.

➤ Gestion des risques ; stratégie d'adaptation, résilience

L'année 2022 verra le déploiement et le renforcement d'actions dans le but de renforcer la culture du risque des populations et de nous préparer individuellement et collectivement à faire face lors d'un évènement exceptionnel :

- Le partenariat avec l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) va se développer, pour :
  - Mettre en place une instance de dialogue constant et transparent sur les enjeux de sécurité industrielle entre les industriels, les habitants, les collectivités et l'Etat, pour notamment réduire davantage les risques ;
  - Expérimenter les nouveaux dispositifs d'alerte des populations en y associant la population ;
  - Développer et expérimenter des outils d'acculturation aux risques technologiques et naturels ;
- Un temps fort de la culture du risque interviendra en octobre 2022 avec la première journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques. L'objectif est de construire un programme ambitieux et varié avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Cette journée sera aussi l'occasion pour tout un chacun de tester son plan de mise à l'abri.
- L'expérimentation de la diffusion cellulaire (*cell broadcast*) et des SMS géolocalisés courant 2022 sur le territoire de la Métropole sera aussi l'occasion de sensibiliser les habitants aux risques et aux consignes de sécurité.
- La révision ou l'élaboration des documents obligatoires (DICRIM et PCS) se poursuivra, et les travaux d'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde débuteront.
- Des actions se poursuivront pour réduire l'exposition des populations aux risques industriels (fermeture de l'aire d'accueil de gens du voyage de Rouen – Petit Quevilly, poursuite de la concertation sur le quartier Rouen Flaubert notamment).

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la Métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau, à assurer leur accessibilité et leur signalisation, à réaliser les aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau.

La Métropole a ainsi participé activement en 2019 à l'élaboration du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), qui désormais s'impose lors de l'instruction des permis de construire. Sa mise en œuvre va nécessiter des mises en conformité : le diagnostic en cours se poursuit afin de proposer d'ici 2023 une prospective de travaux et de priorisations pour l'existant. Dans l'attente de cette stratégie globale, qui conduira également à faire des propositions d'adaptation du règlement départemental de DECI et d'organisation des moyens du SDIS, un budget d'environ 1,8 M€ d'investissement est proposé en 2022 dans la continuité des années précédentes, afin d'assurer les premiers travaux prioritaires de mise en conformité (redimensionnement de canalisations, pose de cuve incendie, pose de nouveaux hydrants et le renouvellement des dispositifs existants obsolètes).

La Métropole restera également très impliquée dans les échanges avec le SDIS afin d'identifier les meilleures solutions avec les aménageurs et porteurs de projets.

## 2. Construire un territoire attractif et solidaire

### ➤ Développement Economique

#### ✓ Accompagner la transition de l'économie métropolitaine et en faire un outil puissant d'attractivité

Transition écologique, transition numérique et transition sociale constituent les orientations qui guident durablement la recherche, l'innovation, la transformation des outils productifs, l'émergence et le développement d'activités d'avenir sur le territoire. Elles sont au cœur de l'action économique de la Métropole, tant dans la définition de sa stratégie foncière (résorption des friches), que dans l'animation, le pilotage et la concrétisation de projets métropolitains ou dans l'accompagnement des entreprises et plus généralement des acteurs économiques.

#### ✓ Développer les partenariats avec les acteurs de l'écosystème économique métropolitains

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé des partenariats permettant à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets.

Ces partenariats permettent également d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (TIGA, développement de la multimodalité, décarbonation de l'industrie, logistique urbaine...) et d'impliquer les entreprises de ces secteurs d'activités dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement du territoire.

Ces partenariats concernent notamment les secteurs de l'énergie, de la pharmacie/santé, des cosmétiques, de l'automobile, de l'aéronautique et de la logistique ou encore du numérique et bien sûr Haropa Port.

#### ✓ Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la Métropole

L'intervention de la Métropole se concentre sur quatre axes :

##### 1. L'accompagnement à la création d'entreprises au sein du Réseau Rouen Normandie Création

Au sein de Rouen Normandie Création, une équipe de chargés d'accompagnement à la création d'entreprises prend en charge les porteurs de projet depuis l'ante-crédation jusqu'à la phase de maturité des projets et leur capacité à se développer de façon pérenne et continue sur le territoire. Cette offre de service permet de créer les conditions optimales à la survie et au succès des jeunes entreprises qui bénéficient des expertises croisées des chargés d'accompagnement sur tous les champs stratégiques d'un projet (structuration du projet et indicateurs, stratégie, commercial, marketing, RH, financier et investissements...).

Une refonte de l'offre d'accompagnement est actuellement en cours pour repositionner l'action de la Métropole dans l'écosystème de la création d'entreprises qui s'est largement transformé ces dernières années et attirer de nouveaux talents sur le territoire.

##### 2. L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau RNC. Au 1er octobre 2021, 42 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les quatre pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création.

Elles représentaient 122 emplois. Si l'année 2021 est marquée par la sortie de pépinière d'entreprises matures, l'enjeu pour 2022 est d'accueillir des projets nouveaux en phase de création pour entretenir la dynamique et générer de nouveaux emplois.

### 3. La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole reste un acteur actif de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Business School sur le volet entrepreneuriat, la Métropole renouvellera son soutien en 2022 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire afin de contribuer à consolider son modèle économique.

Plus largement, le renforcement des partenariats avec les acteurs de la création d'entreprises sur le territoire vise à proposer aux porteurs de projet un parcours lisible, complémentaire, performant et au plus proche de leurs besoins spécifiques.

Cette chaîne de valeur intégrée permet de renforcer l'attractivité du territoire en permettant l'accueil de tout type de projet et à des niveaux différents de maturité de ces derniers.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra l'organisation ou l'appui à l'organisation d'évènements en faveur de l'entrepreneuriat (hackathons...). Parmi les cibles prioritaires figurent les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrep' de la Fondation Entreprendre ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS, Hackathons numériques et good tech...), les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les cafés de la création, Incubastreet, les Déterminés, Positiv' Planet...) mais aussi des profils plus expérimentés, issus de l'entrepreneuriat ou du monde professionnel.

La refonte des outils de communication et de promotion de l'offre d'accompagnement, le lancement d'actions de prospection ainsi la création de nouveaux évènements devraient permettre d'attirer de nouvelles entreprises à potentiel de développement au sein du réseau.

### 4. L'abondement d'outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels que France Active Normandie, Initiative Rouen, le réseau Entreprendre ou l'ADIE pour financer les projets de création sur le territoire. L'abondement de ces fonds ou la contribution de la métropole à leur fonctionnement pourra s'avérer nécessaire en 2022.

#### ✓ Accueillir et ancrer les entreprises dans le territoire

Dans la continuité des travaux initiés dans le cadre de Territoire d'Industrie par la Métropole aux côtés de 7 autres territoires de l'axe Seine, la Métropole a poursuivi ses actions en faveur de la régénération de l'industrie et l'émergence de projets. Le projet métropolitain, concentré sur le développement de l'économie des mobilités durables, ambitionne d'accélérer la transition de l'industrie automobile vers l'électromobilité autour de 3 axes principaux, répondant en cela aux priorités stratégiques de l'Etat et aux orientations du plan de relance automobile :

- Créer une filière batterie et développer une industrie normande de l'électromobilité (structure de la filière à l'échelle de l'axe Seine, prospection d'acteurs industriels sur ce nouveau marché, notamment des producteurs de batteries en vue de l'implantation d'une usine de production) ;
- Former les talents, qualifier et valoriser les compétences ;
- Développer une offre foncière en capacité de recevoir des sites industriels.

Pour concrétiser la démarche Territoire d'industrie et dans le contexte d'une stratégie nationale de relocalisation d'activités industrielle stratégiques en France, la capacité du territoire à proposer une offre foncière adaptée est un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole s'est engagée dans la construction d'une stratégie foncière économique.

Pour investir les fonciers stratégiques, Les zones à densifier et accélérer la remise sur le marché de friches, la métropole s'est dotée des capacités d'intervention qui pourront être mobilisées en 2022.

✓ La reconstitution d'un stock de fonciers économiques disponible passant par la réhabilitation de friches sont d'ores et déjà des priorités d'action pour répondre aux besoins exprimés et à l'enjeu que représente la sobriété de la consommation foncière.

### 1/ L'offre foncière économique

Une stratégie foncière économique pour anticiper la réponse aux besoins

Avec sa création au 1er janvier 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM, la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes, membres, les compétences obligatoires et facultatives d'aménagement et de développement économique. Ses compétences sont étendues au-delà des seules questions déclarées d'intérêt communautaire notamment pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et portuaires.

L'élargissement de ses compétences a conduit la Métropole à redéfinir sa stratégie d'intervention économique, au-delà de son rôle historique d'aménageur de zones d'activités. Les axes de la stratégie économique métropolitaine ont permis de définir les besoins fonciers (étude de programmation annuelle) ainsi que des propositions en termes d'actions et de programmations foncières pluriannuelle.

L'ambition est de pouvoir produire une offre économique qui réponde aux besoins des entreprises sans rupture préjudiciable à la dynamique du territoire, en mobilisant prioritairement les espaces anciennement affectés à des vocations productives, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de « zéro artificialisation nette » pour la préservation de la biodiversité et lutte contre l'artificialisation des sols.

La stratégie foncière repose sur 4 axes majeurs :

- Conforter un maillage territorial respectueux des grands équilibres du territoire ;
- Développer une offre globale et complémentaire pour répondre sur les différents segments de marché (tertiaire, industrie, activités mixtes, transport et logistique, pôles d'excellence...);
- Répondre à la diversité des besoins des entreprises : en disposant d'offres disponibles immédiatement en fonciers/immobiliers, neufs ou de seconde main et adaptées aux besoins des activités ;
- Anticiper les futurs besoins de programmation foncière et accompagner les mutations du tissu économique : en identifiant les gisements fonciers pour reconstituer un stock de fonciers mobilisables en densification, en reconversion de friches ou encore en maîtrisant des actifs stratégiques pour assurer une valorisation optimale des surfaces et destination.

✓ Mobilisation du plan de relance et accélération de la reconversion des friches industrielles :

La Métropole accélère les travaux sur la reconversion des friches en mobilisant les outils du plan de relance sur les opérations éligibles.

✓ L'aménagement de parcs d'activité attractifs, confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement :

Plusieurs parcs d'activités sont en cours d'aménagement et/ou de commercialisation : Plaine de la Ronce, Parc d'activité Rouen Madrillet Innovation pour sa partie historique, Rouen Innovation Santé dans le prolongement des activités du CHU et du Centre Becquerel et du projet de Campus Santé, Elisa Lemonnier à Petit Quevilly et Moulin IV à Cléon.

En 2022, en particulier :

- Sur la ZAC initiale du Madrillet, l'aménagement du secteur AD2 sera poursuivi notamment en terme d'aménagement paysager et les études d'aménagement des secteurs AD7/AD8 seront menées. La ZAC d'extension sur la commune de Grand-Couronne, sera retirée du périmètre initial de la ZAC dans la droite ligne du moratoire prononcé en juillet 2020 et de la délibération du 8 novembre 2021.
- Sur Rouen Innovation Santé, les travaux se poursuivront sur les parcelles pour la commercialisation des îlots A, H et I sur lesquels s'implanteront des projets identifiés (Orthodynamica et ANIDER par ex) qui viennent conforter l'écosystème de la santé sur ce pôle rouennais ; Les travaux d'aménagement de l'entrée de ZAC vont également se poursuivre. La définition d'un plan guide d'aménagement en lien avec le campus santé et les équipements inscrits au CPER sera réalisée en 2022 et aboutira à l'élaboration d'un plan d'investissement pluriannuel.
- Sur le parc d'activité Moulin IV, la commercialisation de l'ensemble du site devrait être effective dans le courant de l'année 2022 compte tenu de la forte demande sur ce secteur.
- Concernant le parc d'activités Plaine de la Ronce, l'aménagement de la phase 1 et la tranche conditionnelle sont achevés. La commercialisation de la phase 2, engagée, s'accélèrera et les études Projet sur la phase 3 seront poursuivies.
- Les travaux de réalisation du franchissement routier au-dessus de l'A28 comprenant la continuité du corridor écologique et une piste cyclable sécurisée seront engagés. Cet ouvrage permettra de relier le secteur Saint Martin-du-Vivier à la route de Neufchâtel pour boucler la circulation viaire et donner un accès simplifié à la ligne de transport F1.
- Les travaux de viabilisation du parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit Quevilly ont été achevés et la commercialisation des lots sera poursuivie.

Dans un objectif de gestion économe et performante du foncier et d'amélioration de l'environnement sur le territoire, la Métropole s'est fixée pour objectif de générer une offre de fonciers aménagés à travers la reconversion de friches.

La reconversion du secteur Seine Sud, situé à Saint Etienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine, qui par son ampleur, sa localisation et son accessibilité constitue un projet particulièrement stratégique s'inscrit pleinement dans cette logique. L'actualisation du Plan guide pour Seine-sud a été validée et les études pour la reconversion des secteurs Orgachim et Yorkshire engagées en 2021 se poursuivront en 2022. Les études de maîtrise d'œuvre démarreront sur ces secteurs. Sur d'autres secteurs, notamment SCO et Cemex, les études faune-flore seront engagées.

Une mission de maîtrise d'œuvre coordonnatrice à l'échelle de Seine-Sud sera lancée garantissant notamment la cohérence en termes de compensation environnementale, de gestion des secteurs inondables.

Concernant la ZAE du Halage, les négociations avec le propriétaire ont abouti et l'acte d'achat du foncier a été signé en octobre 2021, permettant un démarrage des travaux dès novembre 2021. La Métropole a versé à l'aménageur une participation de 1 200 000 € et une avance remboursable de 700 000 €.

L'année 2022 verra les travaux se poursuivre et les premières cessions de terrains aménagés se concrétiser. La Métropole versera une participation d'équilibre de 458 000 € et une avance remboursable de 1 050 000 €.

Les travaux comportent une intervention du « Fonds friche », pour la dépollution du « spot hydrocarbures » par bio tertre.

La ZAE du Halage bénéficiera également d'un financement global de 799 590 € au titre du Plan de relance (618 365 € au titre du recyclage foncier et 181 225 € au titre du traitement des friches polluées).

Concernant la zone de la Sablonnière, les travaux d'aménagement engagés au dernier trimestre 2020 se sont achevés fin 2021.

Des promesses de ventes ont été signées avec différents prospects (SCI Sablonnière, Sunclear, ACI Angot, Bono Boisson, Garage Lefèbvre) et le dépôt des premiers permis de construire est intervenu dans le courant de l'été 2021.

Une participation de 1 300 000 € et une avance remboursable de 2 570 000 € ont été versées à RNA en 2021.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la commercialisation et à la signature des actes de vente. Aucune participation ou avance ne sera appelée compte-tenu des recettes de cession attendues.

## 2/ Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

Avec ses quatre dispositifs « dynamique immobilier », « dynamique immobilier ESS », « dynamique location », « dynamique location ESS », la Métropole pourra accompagner en subvention les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois. Des aménagements aux dispositifs seront toutefois proposés début 2022 pour intégrer pleinement la notion de transition écologique dans les critères d'attribution des aides et favoriser les entreprises qui contribuent, par leurs projets ou leurs activités à limiter les impacts sur l'environnement.

Une enveloppe totale de 1 150 000 € (dont 500 000 € fléchés sur les entreprises de l'ESS) sera proposée pour apporter ces aides directes aux entreprises et permettre de faire levier sur les aides régionales pour les investissements immobiliers.

A noter qu'une enveloppe exceptionnelle sera proposée au budget afin de permettre la préemption du site « UPM-Chapelle Darblay » afin d'y maintenir une véritable valeur ajoutée industrielle et conserver les acquis du site en matière d'économie circulaire.

### 3/ Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le deuxième semestre de l'année 2021 a été consacré à l'évaluation des mesures existantes de soutien public en faveur de l'entrepreneuriat social et solidaire en vue de proposer dès début 2022, un plan de développement de l'ESS sur le territoire de la Métropole.

La Métropole s'appuiera pour décliner ce plan sur les acteurs et têtes de réseau de l'ESS qui accompagnent l'émergence, la création et la consolidation du modèle des entreprises d'entreprises mais aussi sur des communes qui souhaitent accompagner une dynamique de l'entrepreneuriat - social et solidaire - au sein d'une équipe métropolitaine d'accompagnement de projets.

### 4/ Soutien et promotion de l'emploi local

Les actions en faveur de l'emploi visent à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne sont pas dotés de réseaux pour faciliter la mise en relation avec les entreprises mais aussi au déploiement du dispositif Transitions collectives porté par l'UIMM et dont la Métropole est partenaire.

Par ailleurs, et en application du code de la commande publique qui permet d'inscrire des clauses d'insertion, de réserver des marchés au secteur du handicap, aux structures de l'insertion et aux entreprises de l'ESS, une ingénierie « clauses sociales » a été développée dans les services de la Métropole pour ses propres marchés et pour les marchés d'autres maîtres d'ouvrage publics. L'objectif est de faciliter l'emploi des publics défavorisés et l'activité des entreprises sociales et solidaires et encourager la responsabilité sociale des entreprises du territoire tout en leur proposant des leviers de recrutement.

En 2022, cette action sera poursuivie pour accompagner les communes et les bailleurs sociaux, notamment pour les marchés NPNRU, par la prise en charge directe de la mise en œuvre de la clause dans les marchés, par l'animation des facilitateurs intégrés dans les équipes communales et par le lancement d'une plateforme d'animation des clauses avec l'ensemble des parties prenantes. Elle sera par ailleurs complétée par le déploiement d'une base de données commune à l'ensemble des facilitateurs métropolitains (base développée par les services internes de la Métropole) mais également par une réflexion sur une démarche de labellisation d'acteurs privés locaux susceptibles de faciliter la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics ou privés. Ces structures pourraient ainsi devenir relais de tout acheteur privé, public, ou parapublic souhaitant s'engager dans un processus d'achat socialement responsable.

### 5/ La promotion du territoire et la prospection économique

En 2022, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera reconduit avec pour ambition de concentrer son action sur deux axes majeurs :

- La promotion du territoire métropolitain, tant auprès de futurs habitants que de salariés, d'étudiants ou d'entreprises. L'engagement de la Métropole dans la transition écologique et la mobilisation massive des acteurs du territoire sur cet enjeu doivent être portés comme des vecteurs de l'attractivité du territoire ;
- La prospection d'investisseurs et d'entreprises sur les secteurs stratégiques et prioritaires conjointement définis avec RNI, notamment dans les domaines de la transition écologique et contribuant à accompagner le territoire dans ses objectifs de décarbonation et de résilience.

De plus, des études seront proposées pour le futur palais des congrès qui permettra d'accueillir des événements nationaux et internationaux.

✓ Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Au-delà des enjeux de Savoir et de Connaissance qui sont par eux-mêmes essentiels, les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission de former les futurs personnels qualifiés des entreprises pour répondre aux besoins de développement, d'innovation, de mutation ou de modernisation de leurs outils/activités.

Pour ce faire, des dispositifs d'accompagnement arrêtés en 2021 et déployés en 2022 ont pour ambition de contribuer à la structuration des différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur grâce au financement de thèses de doctorat.

La collaboration entre établissements, d'une part, entre établissements et acteurs économiques, d'autre part, tant en matière de formation, que de recherche et d'innovation sur la transition écologique, économique et sociale sera clairement encouragée et puissamment soutenue tout comme les actions d'internationalisation ou de rayonnement de l'ESR métropolitain

La capacité du territoire à réussir sa transition passe en effet par la mobilisation de ses chercheurs, de ses grandes écoles et de son université qui devront contribuer largement à son rayonnement.

Deux campus sont engagés dans une démarche de projet inter-établissements et seront accompagnés et soutenus en 2022 :

- Le campus Santé qui fédère, dans une association, les établissements de santé de Martainville et l'Université et dont les acteurs se sont engagés dans une démarche dynamique et constructive de dialogue avec la Métropole ;
- Le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandy (Madrillet) qui a réalisé son schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement dont la dynamique partenariale doit être réactivée avec la négociation du CPER. Les études de maîtrise d'œuvre de l'équipement sportif sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole seront ainsi lancées dès 2022. L'organisation de l'Enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle du territoire sera l'une des priorités du prochain CPER pour lequel la Métropole sera financièrement sollicitée. Il permettra tout à la fois de voir éclore des projets immobiliers déterminants pour l'attractivité des établissements et des campus et de développer des infrastructures permettant de favoriser l'innovation et le rayonnement.

➤ Tourisme, Commerce

Après plusieurs années consacrées à la réhabilitation de l'Aître Saint Maclou, la valorisation des richesses du territoire va se poursuivre sous l'angle du développement durable et du tourisme vert.

✓ L'année 2022 sera marquée par une mise à jour de la stratégie touristique actuelle, qui devra intégrer les fortes évolutions du contexte économique, environnemental, politique et social. Une stratégie de développement touristique durable sera donc élaborée et mise en œuvre à travers un plan d'action pluriannuel.

A titre d'exemple, la Côte Sainte Catherine, spot photo incontournable pour immortaliser la ville, et pourtant méconnue des visiteurs, fera l'objet d'une valorisation touristique durable et responsable. L'étude dédiée menée en 2021 permettra de mettre en œuvre un plan d'action chiffré, priorisé et échelonné dans le temps afin de faire de la Côte Sainte Catherine l'un des sites incontournables dans le parcours des excursionnistes et des touristes en séjour à Rouen, dans le cadre d'une valorisation exemplaire en matière de tourisme durable.

✓ Parallèlement, la Métropole poursuivra le développement de l'offre de tourisme de nature, à travers la finalisation des investissements nécessaires à la création de plusieurs itinéraires de randonnée ; et le soutien au déploiement des services touristiques le long du tracé de la Seine à Vélo. A ce titre, un travail d'accompagnement des prestataires sera poursuivi pour accélérer la montée en puissance du label Accueil Vélo.

Dans la continuité de l'année 2020 et 2021, les propositions de balades seront étoffées pour répondre à une appétence grandissante des habitants et des touristes, illustrée par le nombre croissant des téléchargements de nos itinéraires de promenade et de randonnée.

✓ Le port de plaisance poursuivra de son côté sa transition écologique, en candidatant à nouveau au label Pavillon Bleu, et continuera de s'affirmer comme un équipement touristique à part entière, en accueillant des manifestations comme la Fête du Fleuve.

Du côté du tourisme fluvial, la Métropole soutiendra l'électrification des quais de Rouen menée par Haropa, afin de limiter l'impact écologique des escales de croisières.

✓ La Métropole continuera de soutenir fortement Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui accélérera ses actions de promotion et de marketing dans le respect de sa nouvelle stratégie de positionnement. Ainsi, l'Office de tourisme va refondre sa communication autour des patrimoines et va développer des campagnes publicitaires, des accueils presse, de nouvelles offres sur son site internet... l'association préparera également l'Armada 2023, en concevant des propositions de visites et séjours, et déploiera de nouvelles formes d'événementiels (Les Beaux Jours notamment). A noter qu'à l'automne 2022, les travaux de réaménagement intérieur du bâtiment de l'Office de Tourisme de Rouen démarreront pour une durée de 7 à 8 mois environ.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP HT	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Réhabilitation Rouen Normandie Tourisme et Congrès	4 200 000			500 000	

✓ L'amélioration de l'accueil des camping-cars figure aussi au rang des priorités pour 2022. Plusieurs sites sont à l'étude pour permettre de combler le déficit d'offre en hébergement de plein air.

✓ Enfin, il sera proposé que la Métropole adhère à de nouveaux réseaux touristiques nationaux pour participer aux travaux collectifs sur le tourisme de demain.

✓ Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique. La ville médiévale, très riche en commerces, attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie,

l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international.

A la fin de l'année 2021, les phases de travaux seront terminées pour les secteurs du Vieux Marché et de Cathédrale.

Des crédits moins importants seront proposés en 2022 (CP). En ce qui concerne les travaux pour clôturer les marchés avec des éventuelles réclamations, pour les travaux sur le jeu dragon de la Place Gaillardbois, le démarrage des travaux sur la rue Beauvoisine et les travaux provisoires de la rue Jeanne d'Arc. Les travaux d'accompagnement se dérouleront sur la rue Beffroy et la rue du Donjon. Concernant les études, il est prévu le financement d'un programmiste sur le périmètre de Cœur de Métropole 2. Le recrutement de plusieurs maîtres d'œuvre démarrera en 2022 (rue Jeanne d'arc et sur le périmètre de Cœur de Métropole 2 selon un découpage à arbitrer). Des études préalables sont également prévues (relevés topographiques, investigations des réseaux).

La rue Beauvoisine nécessite des référés préventifs avant le démarrage des travaux. Un budget de communication et concertation est également intégré.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Cœur de Métropole	45 800 000	32 803 521	3 111 556	2 994 096	6 890 827

Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux et des petites prestations diverses.

### ➤ Culture

#### 1. Réunion des musées métropolitains (RMM)

Au-delà de ses propres compétences la Réunion des musées métropolitains s'ancre, pour développer son projet, sur le développement de partenariats structurants avec des acteurs du territoire métropolitain, avec des musées d'envergure nationale voire internationale et des institutions privées majeures, avec l'éducation nationale et des acteurs du champ médico-social. Les actions projetées pour 2022 se fondent sur des valeurs d'excellence, d'humanisme, d'inclusion sociale et culturelle, d'animation du territoire, et de développement personnel du plus grand nombre -notamment des enfants, des jeunes et des familles-, de transversalité. Transversalité, au sens où il s'agit de prendre appui sur des points forts : les expertises internes & externes, les collections des musées de la RMM (du patrimoine industriel, d'arts graphiques et décoratifs, de littérature, d'archéologie, de sciences de la vie et de la terre...), la mosaïque des territoires formant la métropole et de leurs populations, pour favoriser l'interpénétration des disciplines et des modalités de diffusion du projet et d'appropriation par le plus grand nombre.

Le budget 2022 inclut des propositions d'expositions & de médiation répondant à ces grandes orientations suivantes :

A/ Une relation riche et dynamique avec la communauté éducative, et avec le plus grand nombre :

**Des résidences artistiques dans trois établissements**, la Fabrique des Savoirs, le Collège Jacques Emile Blanche de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'exposition « Bufallo Bill » ; la Corderie

Vallois, le Lycée Bernard Palissy de Maromme, l'exposition « Habits de lumière », les musées Beauvoisine et Beaux-Arts, le Collège Claude Bernard de Grand Quevilly, « Faire tomber les barrières, franchir des frontières, dépasser ses limites ! ». Il est attendu entre 1 500 et 2 000 scolaires sur ces 3 projets qui s'intègrent à la programmation de la saison « Cirque et saltimbanques »

Un projet européen Erasmus +, en attente de validation, il s'agirait de participer pour la première fois à un projet éducatif européen - avec des organismes scolaires et muséaux norvégiens et allemands - dont le thème concerne l'inclusion et la déconstruction des stéréotypes s'inscrit dans la logique du travail opéré depuis 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les musées.

Des projets spécifiquement participatifs, ancrés sur le territoire et inclusifs, la 7ème édition de « La chambre des visiteurs », une exposition participative ; L'art et la matière, prière de toucher, au musée des Beaux-arts aux antipodes des pratiques de visite habituelles dans les musées, L'art et la matière invite les visiteurs à vivre une nouvelle expérience sensorielle de la sculpture. Elle est le fruit d'une coopération menée avec des personnes déficientes visuelles, l'exposition s'appuie sur leur approche de la sculpture pour inventer de nouvelles pratiques de médiation destinées à tous les publics.

Sur l'axe développement partenarial et territorial : l'élaboration en cours d'un projet de programmation avec le Cirque Théâtre d'Elbeuf pour la saison « Cirques et saltimbanques » - Spring 2022 ; Colloque mars 2022 ; Pratique circassienne à destination des jeunes enfants ; la co-construction d'un parcours de visites croisées avec des spectacles du CDN et du théâtre de l'Étincelle (à partir de septembre 2021), Les Visites croisées entre l'Aître Saint Maclou et les collections Antiquités du musée Beauvoisine, Des projets en cours de construction avec le CHU, pour des projets in-situ notamment, la poursuite du travail de collaboration avec une Cie chorégraphique du territoire, la Cie Nadine Beaulieu, un travail engagé autour des collections et des projets de la RMM avec comme fil conducteur l'illustration de la Charte Egalité femmes-hommes et des actions participatives s'appuyant sur des acteurs locaux.

Et, l'accentuation du travail de médiation hors les murs.

B/ Les principaux projets d'expositions en préparation,

Un temps des collections spécial Cirque :

Pour sa deuxième édition, le partenariat entre la Fondation Gandur pour l'Art et la Réunion des Musées Métropolitains propose, après Simon Hantaï en 2019, une mise en lumière d'œuvres de jeunesse de Judit Reigl.

La galerie tactile évoquée précédemment,

Monsieur Le Secq a 101 ans ! Poids, mesures et équilibre à l'été 2022, le musée Le Secq des Tournelles a fêté en 2021 ses 100 ans. Pour célébrer les 101 ans du musée en 2022, deux événements sont proposés : la mise en valeur de la nef, avec la modernisation des surfaces d'exposition (murs et cimaises) et un nouvel accrochage, une collection de poids et mesures, la collection Dunod, pour témoigner de l'enrichissement continu de la collection débutée par Henri Le Secq des Tournelles.

Nadja, est tout à la fois l'un des livres phares d'André Breton, du surréalisme et de la littérature du 20e siècle. La Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie, poursuit son travail d'exploration de la Normandie comme territoire de modernité, au-delà de la terre d'élection qu'elle a représentée pour les impressionnistes à la fin du 19e siècle.

Une nouvelle édition de la Ronde marquera une nouvelle fois l'inscription de l'art contemporain dans les projets de la RMM.

Un temps des collections consacrés au Corps de novembre 2022 à janvier 2023 -corps anatomique, social, politique, magique, divin.

C/ Des projets d'investissement ambitieux

La poursuite du projet d'aménagement d'un Centre mutualisé de conservation pour la préservation des collections. A ce stade de l'avancée de ces projets, l'arrivée des œuvres au Centre de conservation est programmée au cours du premier semestre 2024.

Par ailleurs, le projet Beauvoisine inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la Métropole, se poursuit avec la réalisation d'études préalables et l'organisation opérationnelle du chantier des collections et de restauration d'œuvres.

Enfin, des travaux de maintenance se poursuivent dans les musées métropolitains désormais au nombre de 11.

Concernant la construction d'un Centre de Réserves et de Conservation, dont les études ont commencé en 2021, les crédits qui seront proposés pour 2022 concerneront la poursuite des études jusqu'au dossier de consultation des entreprises.

Les objectifs de l'opération portée par Rouen Métropole pour la création du Centre de conservation des musées de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) sont :

- Permettre le stockage des collections de 3 musées de la Métropole : Musée des Antiquités, Museum d'Histoire Naturelle, Musée des Beaux-Arts dans le centre de conservation (zone 1) ainsi que les machines de la Corderie Valois. Les collections métalliques du musée Secq des Tournelles pourront être stockées également dans le centre de conservation ;
- Conserver les collections dans le respect des exigences de la conservation préventive ;
- Traiter les collections : veille sanitaire, conservation curative, restaurations... ;
- Faciliter la gestion des collections : inventaire, récolement, prise de vue, mouvements ;
- Etudier les collections (conservateurs, les chercheurs) dans des conditions de travail adaptées ;
- Proposer une médiation au public, comprendre les métiers liés à la conservation.

Le bâtiment sera très exigeant sur un plan thermique et construit selon le standard européen du bâtiment enerPHIT, les matériaux employés seront au maximum biosourcés et le toit intégrera des panneaux photovoltaïques.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Travaux Centre de conservation des Musées	13 690 000	11 181,34	105 600	523 000	13 050 219

Dépenses hors AP non prises en compte :  
 (\*) Montant d'études avant la mise en place de l'AP : 106 294 € TTC

Concernant le Musée Beauvoisine, projet estimé à 66 M€, les crédits inscrits au titre du DF 2022 (100 K€) correspondent aux études de programmation et la réalisation de diagnostics.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'évènement Capital Européenne de la Culture 2028.

## 2. Manifestations et équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

Si l'année 2021 a été marquée par le contexte sanitaire (annulation de manifestations, fermeture des équipements, mise en place de dispositifs dédiés, soutien aux acteurs impactés), la Métropole a également initié de nouveaux projets et soutenu les premières éditions :

- la programmation estivale, lancement de la saison touristique, participation à la Fête du fleuve, organisation de Jours de fête et de l'appel à projet Métropole Rouen Plein Air,
- les premières éditions du projet photographique dans l'espace public EOP, du festival d'art contemporain jeune public Super Coin et de la diffusion de plasticiens dans les abris bus Des Arts et des Bus.

La vie culturelle et artistique a ainsi repris progressivement à l'été 2021 et devrait se poursuivre en 2022 :

### A/ Les manifestations culturelles

L'édition 2022 du festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale et piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg sera proposé après une annulation en mars 2021.

Le lancement de la saison touristique sera renouvelé en 2022.

« Cathédrale de lumière » : Une nouvelle création est prévue pour la saison 2022.

La programmation estivale Jours de fête déployée en 2021 sur tout le territoire (36 compagnies locales, 8 000 spectateurs sur 22 communes) a vocation à être pérennisée en 2022.

Les visites d'ateliers d'artistes programmées tous les 2 ans seront prévues en 2022 sous une nouvelle forme, en cours de préparation.

Le festival Normandie Impressionniste reviendra également pour une édition intermédiaire en attendant 2024.

La réflexion engagée pour la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028 poursuit sa structuration et se concrétisera en 2022 par le dépôt de la candidature de la Métropole et des actions qui permettront d'associer à cette démarche collective acteurs du champ économique, social, culturel et éducatif.

## B/ Les équipements et structures culturels

En 2022, la Métropole poursuivra son accompagnement dans le cadre du plan égalité femme homme mais aussi son soutien financier dans les équipements et manifestations emblématiques de son territoire tels que le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, le 106, l'Opéra de Rouen Normandie, le Shed, l'ESADHaR et la Maison de l'architecture de Normandie ou les festivals du Livre de Jeunesse, Normandie Bulle, Vivacité et Terres de Paroles. La Métropole reste mobilisée pour continuer à accompagner ces opérateurs qui font la vitalité de notre territoire.

En 2022, la Régie des Equipements Culturels poursuivra la gestion de l'Historial Jeanne d'Arc, de l'Aître Saint-Maclou et de la Tour Jeanne d'Arc et assurera l'exploitation du grand jeu de piste en réalité augmentée, mis en place par la Métropole au château Robert le Diable. Les week-ends d'animation seront également reconduits.

Au cours de l'année 2022, des études de préfiguration seront menées pour définir la structuration juridique et économique du futur tiers-lieu culturel au sein du quartier Flaubert.

La Métropole, en 2022 poursuivra sa contribution au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et conservatoires) via le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes et son soutien aux associations qui contribuent à certains projets tels le Mouvement européen, l'Amistorial et Culture du Cœur.

### Patrimoines et médiation

Dans le cadre du label Villes et pays d'art d'histoire (LVPAH) les nombreuses actions de connaissance, de valorisation et de médiation (visites, ateliers, éditions) autour de l'histoire du patrimoine et de l'architecture à l'échelle des 71 communes ont été adaptées au contexte sanitaire. L'ensemble des actions visant à participer au développement touristique, à accompagner l'aménagement du territoire et à transmettre une identité métropolitaine se poursuivront avec la même attention avec l'ensemble des partenaires.

En 2022 neuf quartiers NPNRU bénéficieront d'une action artistique au long cours, suivant les projets de renouvellement urbain.

Par ailleurs, le label attribué à la Métropole fêtera ses dix ans : le dossier de renouvellement travaillé en collaboration avec les communes, sera donc présenté à la DRAC Normandie courant d'année.

Les actions de médiation culturelles et patrimoniales mises en œuvre avec d'autres politiques publiques de la Métropole (lutte contre les discriminations, PJJ, PLIE, Environnement, ...) continueront à être plus particulièrement ciblées sur les petites communes et les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

#### ➤ Sports et Loisirs

La politique sportive de la Métropole, qui complète celle des communes, s'articulera autour des axes forts suivants en 2022 :

✓ L'accompagnement financier de la Métropole aux disciplines sportives d'intérêt métropolitain sera accentué en 2022 et plus équilibré entre le soutien aux équipes féminines de haut-niveau d'une part, et aux équipes masculines d'autre part. Sont ainsi intégrées dans les disciplines d'intérêt métropolitain les équipes du GCO Bihorel Basket, l'ALCL Grand-Quevilly tennis de table, l'Entente Saint-Pierraise tennis de table et l'association de rugby Valkyries. Pour chacune de ces équipes une convention triennale sera signée prévoyant un soutien

progressif durant 3 saisons sportives : soutien financier à hauteur de 55 % du budget de l'équipe la 1ère saison, 40 % la 2ème saison et 50 % la troisième saison ;

- ✓ Dans le cadre des programmes de missions d'intérêt général proposés chaque saison par les clubs professionnels constitués en Société (SAS ou SASP) et financées par la Métropole Rouen Normandie, un effort plus important sera demandé aux clubs concernés pour développer des actions en cohérence avec les axes suivants de la politique sportive métropolitaine : sport féminin, sport santé, lutte contre les discriminations, politique de la ville, actions éducatives ;
- ✓ Soutenir l'activité des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole et au-delà jouent un rôle fédérateur sur le territoire. La Métropole accompagnera en 2022 près de 50 clubs sportifs par un soutien financier pour leurs équipes évoluant au niveau national et international, dans le cadre de son règlement d'aide en matière de sport ;
- ✓ Poursuivre l'animation et la promotion du territoire en accompagnant les principales manifestations nationales et internationales tant dans ses équipements que dans les équipements communaux. Ces organisations contribuent au rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale. Comme chaque année, la Métropole accompagnera en 2022 plus de 35 manifestations, dans le cadre de son règlement d'aide, qui valoriseront les potentialités de la Métropole dans l'accueil de ces grandes compétitions. A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les deux grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-Lès-Rouen (en augmentant sa participation à l'organisation de cet événement) et le Tournoi de tennis féminin international WTA qui sera organisé en fin d'année 2022 au Kindarena ;
- ✓ La thématique sport santé sera intégrée de façon plus importante en 2022 dans le cadre de la politique sportive métropolitaine : des actions seront développées et accompagnées sur cette thématique de façon plus importante en 2022.
- ✓ L'amélioration des conditions de pratique sportive dans les équipements sportifs métropolitains, en poursuivant les travaux d'investissement structurants (tout particulièrement au Stade Diochon en 2022) et en améliorant les conditions d'exploitation de ces équipements, en particulier pour le Stade Diochon qui sera intégré courant 2022 au périmètre d'intervention de la Régie des Equipements Sportifs qui assure également l'exploitation du palais des sports Kindarena ;
- ✓ Pour les travaux de réhabilitation du stade Diochon, les crédits inscrits pour l'exercice 2021 concernaient la poursuite des études.

L'objet de ces travaux concerne principalement :

- La mise en conformité pour l'accès de l'ensemble du site aux personnes en situation de handicap, la rénovation totale de l'interface parvis/billetterie ;
- Le réaménagement d'espaces sous les gradins de la tribune Lenoble comprenant la création d'un aménagement en rez-de-chaussée pour accueillir les locaux du club, la boutique, la billetterie, la consigne, boutique du club entre autres et à l'étage les locaux administratifs ;
- L'amélioration de l'accueil des partenaires : création de loges sous les loges déjà en place ;
- La création de deux locaux de stockage pour l'entretien du site et pour le stockage des rampes de luminothérapie.

Les crédits inscrits (2 800 000 €) pour 2022 concernent le début de l'opération travaux.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Patinoire Nathalie Pechalat	11 040 000	9 258 237	550 000	360 000	871 763
Réhabilitation stade Diochon	4 500 000	221 572,62	412 314	2 800 000	1 066 114

✓ Dès 2022, des études seront proposées pour le futur skate-park métropolitain.

➤ Solidarité, emploi

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été amplifiée en 2021.

Les actions exceptionnelles mises en œuvre dès mi 2020 ont été maintenues. Le soutien aux associations à caractère culturel, sportif et de solidarité a été renouvelé. L'aide aux étudiants à la recherche d'un stage rémunéré devant valider leurs études a été prolongée. Un financement a été accordé à 4 associations pour qu'elles achètent et distribuent des chèques services aux jeunes inscrits aux distributions d'aide alimentaire et la plateforme « Priorité Jeunes » a été mise en ligne pour lutter contre l'isolement des jeunes et notamment des étudiants.

La phase aigüe de la crise sociale liée au COVID commence à s'estomper. Cette évolution positive nous amène à arrêter les aides exceptionnelles d'urgence que nous avons mises en place. Nous entrons dans une phase de consolidation ou de développement de nos interventions de moyen et long terme. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

✓ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté

L'Etat et la Métropole conventionnent sur une durée de trois ans pour mettre en œuvre des actions en matière d'Insertion par l'Activité Economique, d'Egalité entre les Femmes et les Hommes, de Promotion de la Santé, d'engagement solidaire étudiant, de Prévention Spécialisée, de Politique de la Ville, de Mobilité, d'Habitat et d'Education à l'Environnement, qui contribuent à prévenir et à lutter contre la Pauvreté.

La programmation des 18 actions de l'année 2021 représente un budget d'environ 1 360 000 euros dont 418 000 euros doivent être pris en charge par l'Etat.

✓ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

L'Etat et la Métropole conventionnent sur une durée de deux ans pour mettre en œuvre des actions et une coordination qui ont pour objectif d'améliorer l'accueil et l'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou primo-arrivantes présentes sur le territoire métropolitain.

✓ Politique de la ville et Prévention Spécialisée

Signé le 5 octobre 2015, le contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des 16 quartiers prioritaires, correspondant à 47 781 habitants, soit 10 % de la population métropolitaine. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique ainsi que la tranquillité publique.

Le contrat de ville arrive à échéance en 2022. Il est donc nécessaire de procéder à son évaluation et de construire le futur projet tout en sachant que n'avons pas de visibilité sur les principes de la future contractualisation.

La prévention spécialisée, compétence transférée depuis le Département de Seine – Maritime à la Métropole en 2017, est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs parents. Cette action vise, par une approche individuelle et/ou collective, à réinscrire les jeunes socialement et professionnellement. Sur le territoire métropolitain, six associations sont habilitées à intervenir sur les territoires de douze communes :

- AFPAC : Canteleu
- APER : Darnétal
- APRE : Cléon – Elbeuf - Saint Pierre-lès-Elbeuf - Oissel – Caudebec-lès-Elbeuf
- AREJ : Rouen
- ASPIC : Saint Étienne-du-Rouvray
- CAPS : Sotteville-lès-Rouen – Petit-Quevilly – Grand-Couronne

Les habilitations des services de prévention spécialisée arrivent à échéance le 26 septembre 2022. Les résultats de l'audit réalisé préalablement à ce renouvellement vont être connus dans les prochaines semaines.

Sans attendre, compte tenu des observations réalisées durant et après les périodes de confinement, il a été décidé de renforcer la présence éducative sur certains territoires (Cléon/Elbeuf, Oissel, Petit Quevilly et Sotteville-lès-Rouen).

Enfin, une analyse est en cours pour quantifier les besoins sur la commune de Rouen et un diagnostic est lancé pour les communes comportant des quartiers prioritaires qui ne bénéficient pas de ce type d'intervention, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville.

✓ Handicap

La Métropole est active dans le domaine de la prise en compte du handicap au travail à travers :

- Ses actions d'insertion dans l'emploi : au 31 août 2021, ce sont plus de 16 agents bénéficiant de l'obligation d'emploi qui ont été recruté par la Métropole Rouen Normandie (dont un contrat d'apprentissage) ou qui ont fait connaître leur statut de travailleur handicapé ;
- Ses actions de maintien dans l'emploi d'agents à risque d'inaptitude pour raisons médicales : au 31 août 2021, plus de 61 situations individuelles d'agents à fort risque d'inaptitude sur la filière technique ont été étudiées par la DRH et les directions opérationnelles de la Métropole. 43 agents se sont vu proposer une solution de mobilité ;
- Et en soutenant les manifestations organisées par le Fonds d'Insertion pour l'Emploi des Personnes Handicapées de la Fonction Publique dans le cadre, par exemple, de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui aura lieu cette année du 15 au 21 novembre 2021.

Une nouvelle convention liant la Métropole au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique) sera opérationnelle à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

**EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP**

<b>Dépenses d'Investissement</b>	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé au 15/09/2021
Matériel informatique	1 961,85	2 203,24	-	15 318,56
Mobilier	24 819,86	22 499,27	12 923,52	4 514,86
Acquisition diverses	2 110,18	3 181,82	12 039,52	5 308,82
<b>TOTAL</b>	<b>28 891,89</b>	<b>27 884,33</b>	<b>24 963,04</b>	<b>25 142,24</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé au 15/09/2021
Fournitures petit équipement	9 906,78	9 018,25	9 499,16	2 060,16
Prestations de services	3 407,24	20 996,43	9 713,38	1 903,01
Entretien et réparation matériels	2 239,20	448,80	-	134,46
Aide à la personne	986,00	7 653,65	3 950,41	8 824,59
<b>TOTAL</b>	<b>16 539,22</b>	<b>38 117,13</b>	<b>23 162,95</b>	<b>12 922,22</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45 431,11</b>	<b>66 001,46</b>	<b>48 125,99</b>	<b>38 064,46</b>
<b>Recettes</b>	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé au 15/09/2021
Participations actions ( <i>Fonctionnement</i> )	106 702,00	40 361,20	38 557,16	-
Participations acquisitions ( <i>Investissement</i> )	123 000,00	65 655,00	3 200,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>229 702,00</b>	<b>106 016,20</b>	<b>41 757,16</b>	<b>-</b>

➤ Insertion

✓ PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Le P.L.I.E. 6ème génération (2021/2027) a fait l'objet d'un protocole d'accord validé par les cosignataires suivants : l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie.

L'année 2021 a permis de démarrer le dispositif en mettant en œuvre l'accompagnement des personnes sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'année 2022 va se traduire par une forte montée en charge du plan et le déploiement des prestations spécifiques pour compléter les parcours d'accompagnement (construction de projet professionnel et actions de recherche d'emploi) ne seront mises en œuvre qu'en fin d'année 2021.

A ce jour, au-delà de l'année 2021, les engagements financiers des co-financeurs ne sont pas connus, les négociations portant sur les crédits européens étant dépendantes de l'adoption du Programme Opérationnel National FSE+/FTJ et de la notification des enveloppes nationales.

La projection des années 2022 à 2027 fait apparaître un besoin de 1 000 987 euros de crédits du FSE+, 1 770 000 euros sur les fonds propres du Département de la Seine-Maritime, et enfin 2 260 987 euros sur les fonds de la Métropole.

Pour l'année 2022, la part de la Métropole est estimée à 356 556,16 euros.

✓ Projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux »

La Métropole a porté la constitution d'un groupement de 15 communes et 4 associations du territoire afin de répondre à un appel à projets de l'Etat dédié au repérage et à la mobilisation des publics « invisibles », notamment des plus jeunes d'entre eux. Le groupement a été créé spécifiquement pour la mise en œuvre d'un projet sur deux ans : de septembre 2019 à août 2021.

Son objectif était de soutenir des actions permettant « d'aller vers » et de mobiliser 200 à 250 jeunes NEETs (c'est-à-dire ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de 16 à 29 ans, issus notamment des territoires ruraux ou des quartiers de la politique de la ville.

L'évaluation positive de notre expérimentation nous a conduit à solliciter son renouvellement puisqu'en mai 2021, l'Etat a relancé son appel à projets pour la période 2021/2023. Les arbitrages de la DGEFP ne seront connus qu'en octobre 2021.

✓ Soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Il s'agit de mettre en œuvre une ingénierie dédiée à l'accompagnement des territoires métropolitains candidats à l'expérimentation. A ce jour, 4 communes ont manifesté leur souhait de déposer une candidature dans cette période, et le temps d'élaboration d'un projet est estimé à 18 mois minimum. Deux des communes engagées projettent le dépôt d'une candidature en décembre 2022.

Cette action a vocation à contribuer à l'insertion des personnes privées durablement d'emploi (au moins 12 mois) et au développement d'activités socialement utiles sur le territoire.

✓ Développement d'une plateforme de supports d'activités

Ce projet a vocation à soutenir les acteurs de la prévention spécialisée et de l'insertion auprès des publics jeunes et adultes en difficulté.

Son ambition est d'identifier et de confier des activités supports aux structures habilitées à encadrer des jeunes et des moins jeunes engagés dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les marchés réservés au SIAE ou les marchés d'insertion seront notamment mobilisés.

✓ Jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

Dans le même sens, la Métropole Rouen Normandie soutient financièrement les Missions Locales qui interviennent sur son territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes et pilote depuis 2017 le Fonds d'Aide aux Jeunes.

✓ Missions locales

Depuis 2010, la Métropole participe au financement des trois missions locales implantées sur le territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales qui déterminent les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice de leurs missions de service public.

En 2020, des nouvelles conventions triennales d'objectifs (2020-2022) ont été négociées afin de consolider la cohésion entre ces trois associations pour un travail partenarial renforcé.

✓ Créactifs

La Métropole propose avec le concours Créactifs un appel à projets auprès des jeunes de 18 à 30 ans. Les projets doivent s'inscrire dans les compétences de la Métropole et contribuer à la transition social-écologique du territoire. Le dispositif comporte un volet soutien financier aux projets des jeunes et un volet suivi des jeunes.

✓ Fonds d'aide aux jeunes

Le FAJ est destiné aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Le règlement métropolitain du FAJ distingue deux grandes « aides » : Les aides au soutien au projet d'insertion et les aides de première nécessité.

✓ Egalité femmes-hommes

En juillet, la Métropole a adopté son quatrième Plan Egalité Femmes-Hommes (2021-2026) qui comprend deux axes (« Développer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole » et « Favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques ») et près d'une centaine d'actions dont 50% sont nouvelles. Ce développement se traduit dans une forte augmentation du budget alloué.

En 2022 ce sont 22 actions qui sont projetées.

✓ Lutte contre les discriminations

En 2022, la Métropole poursuivra la mise en œuvre des orientations du plan territorial de lutte contre les discriminations, signé en 2016 et prolongé jusqu'en 2022 pour la même durée que le contrat de ville. Ce plan territorial a bénéficié à plus de 3 900 personnes en 2020.

Le programme est structuré autour des axes suivants :

- Temps forts de sensibilisation du public ;
- Actions de qualification et de formation des professionnels ;
- Appel à projets annuel pour soutenir des initiatives associatives en matière d'égalité et de prévention des discriminations ;
- Actions en faveur de l'accès au droit des victimes.

➤ Santé

Le 27 septembre dernier une stratégie métropolitaine de santé a été proposée aux membres du conseil métropolitain. Elle se décompose en trois axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Lutter contre la mortalité évitable.

Le plan d'actions qui lui est associé comprend 9 objectifs opérationnels et une quarantaine de mesures dont la mise en œuvre se traduit par une forte augmentation du budget alloué à cette politique, particulièrement sur deux volets :

- L'accompagnement de certains projets d'investissements proposés par le CHU, le CH du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre H. Becquerel dans le cadre du Ségur de la Santé ;
- Le financement de postes de Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers.

➤ Solidarité internationale

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a approuvé le 27 septembre 2021 un dispositif de solidarité internationale en cohérence avec ses objectifs locaux en matière de transition social-écologique autour de 3 axes :

- la solidarité sanitaire et environnementale,
- l'aide d'urgence internationale,
- la lutte contre les discriminations et les inégalités.

L'une des innovations, est qu'au-delà du travail en réseau déjà existant, la Métropole propose dès son budget 2022 de mobiliser les citoyens et les associations de son territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale en mettant en place des appels à projets qui concerneront la lutte contre les discriminations et la pauvreté, la santé, le social, l'éducation, l'égalité femmes-hommes et l'environnement.

En 2022, la Métropole poursuivra ses coopérations décentralisées dont notamment sur Madagascar. Elle poursuivra en outre ses liens avec les partenaires institutionnels, notamment l'Agence Française de Développement, Cités Unies France, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et la DAECT, la région Normandie, le département de Seine-Maritime, les communes métropolitaines, les ONG et les associations engagées dans la coopération décentralisée et les relations internationales.

L'aide d'urgence de la Métropole sera également reconduite en 2022 pour un montant de 25 000 euros et pourra être mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées en cas de catastrophes humanitaires.

➤ Stratégie métropolitaine en matière de démocratie participative

Le service participation et citoyenneté de la Métropole, composé de 3 personnes, voit son action renforcée au vu des ambitions politiques en matière de démocratie participative. En effet, il convient de signaler que cette mandature marque un tournant pour la démocratie participative territoriale ayant créée une délégation, ainsi qu'une commission d'élus (la commission n°12), toutes deux consacrées à la « démocratie participative et co-construction citoyenne ».

Du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021, un travail participatif a été mené avec les élus de la commission n°12, les anciens membres du conseil de développement et les habitants. Ainsi, une délibération proposée par la commission d'élus n°12 au Conseil du 17 mai 2021 a permis d'acter une stratégie métropolitaine ambitieuse et partagée en matière de démocratie participative et co-construction citoyenne. Cette stratégie doit être mise en œuvre par le service participation et citoyenneté. Les missions qui lui incombent sont multiples et impliquent une animation territoriale à plusieurs échelles :

- Apprès des habitants dont les attentes sont de plus en plus ~~pregnantes~~. L'enjeu est de rapprocher les politiques métropolitaines des citoyens, en les impliquant davantage et plus clairement dans les décisions qui impactent le devenir de leur cadre de vie, et en les encourageant à participer activement en instaurant un cadre facilement repérable et favorable à la co-construction citoyenne ;
- Apprès des acteurs de la société civile et des corps intermédiaires qui sont également en attente d'une animation territoriale forte de la part de la Métropole et qui par ailleurs doivent être réunis dans un conseil de développement conformément à l'article L. 5211-10-1 du CGCT ;
- Apprès des communes qui sont demandeuses d'une coordination métropolitaine des actions de démocratie participative, et pour certaines, d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs stratégies de concertation ;
- Enfin, auprès des services métropolitains qui sont soudainement confrontés à cette montée en puissance du fait participatif et nécessitent un accompagnement et un cadre sécurisé pour mener à bien les démarches de participation citoyenne demandées les élus métropolitains.

En 2022, le service Participation et Citoyenneté sera mobilisé au service des démarches métropolitaines suivantes : Plan des Mobilités (PDM), Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), Mise en valeur de la Côte Sainte Catherine, Ligne BHNS nouvelle T5, Quartier Rouen-Flaubert (2ème phase), Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique (PACTE), Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Plan d'adaptation au changement climatique (PACC), consultation citoyenne sur le DICRIM, la poursuite du déploiement de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE), Avenue de Canadiens F1 (2ème phase), Balade du Cailly (2ème phase), Saint Sever-Nouvelle gare, Opérations métropolitaines dans le cadre des projets ANRU, Capitale Européenne de la Culture, Métropole connectée, Living-Lab (TIGA), ...

Par ailleurs, 2022 sera consacrée à la mise en place du Conseil de Développement Durable (CDD) et de trois comités : le comité d'évaluation de la transition sociale écologique, le comité des mobilités et le comité du changement climatique et de l'aménagement du territoire. L'élaboration d'une charte métropolitaine de la participation citoyenne est également programmée.

### 3. Penser et aménager le territoire durablement

#### ➤ Planification urbaine

L'année 2021 a été marquée par la réalisation de l'évaluation à 6 ans du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et par la poursuite de la démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) (réalisation du diagnostic, concertation élus, professionnels, associations, grand public) pour laquelle une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (GoPub Giboulées) a été recrutée.

Elle a vu aussi la mise en œuvre des 1ères évolutions du PLUi (1 modification simplifiée, 1 modification à l'échelle des pôles et 1 modification à l'échelle de la Métropole) ainsi que le suivi des contentieux liés à l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Un marché d'assistance juridique a été mis en place pour accompagner les procédures d'évolutions et les contentieux liés au PLUi ainsi que l'élaboration du RLPI.

En 2022 :

- De nouvelles modifications du PLUi seront à mener à bien, impliquant des frais d'enquêtes publiques conséquents, étant précisé que la loi Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) a pour conséquence de rendre plus systématiques les évaluations environnementales et la concertation obligatoire à l'occasion de l'évolution des documents d'urbanisme, rallongeant de façon conséquente ces procédures ;
- Le SCoT entrera en révision au regard des résultats du bilan et des termes de la délibération prise en novembre à ce sujet et pour intégrer les objectifs de résilience sociale et écologique portée par l'exécutif métropolitain ;
- L'élaboration du RLPI se poursuivra avec la réalisation du zonage et du règlement ;
- De nouvelles études de fiabilisation des risques « cavités-falaises » seront à réaliser, qui nécessitent des actualisations régulières.

Surtout, l'intégration du Zéro Artificialisation Nette issu de la Loi Climat Résilience d'août 2021 dans les documents de planification SCoT et PLUi va devoir commencer à être préparée avec les objectifs calendaires de 2026 pour le SCoT et 2027 pour le PLUi.

Parallèlement, le PLUi doit être fiabilisé et complété sur certaines thématiques (morphologie urbaine, petit patrimoine, fiabilisation des zonages U, Trame Verte et Bleue - TVB - ...) afin de limiter les risques contentieux. Des études sont par ailleurs à mener à la demande des communes ou de l'Etat, notamment pour ce qui concerne les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou les périmètres délimités des abords de monuments historiques.

En 2022, compte tenu des moyens humains nécessaires à la conduite de ces différentes études, l'effort portera en priorité sur la réalisation des études de fiabilisation de la TVB, dont les zones humides, et de fiabilisation des Trames paysagères de protection, car elles sont également nécessaires à l'élaboration du SCOT.

#### ➤ Stratégie Foncière et Constitution de réserves foncières

S'agissant du Programme d'Action Foncière (PAF), l'encours de stock détenu par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole, qui était de 18 724 000 € au 31 décembre 2020, devrait s'élever à 21 306 000 € fin 2021, pour un plafond autorisé de 24 000 000 €.

Les acquisitions nouvelles réalisées ou prévues d'ici la fin de l'année 2021 devraient s'élever à un montant total de 5 347 000 € et porter sur l'acquisition du site Saint Gobain, ZAC du Halage (2 350 000 €), la reprise des stocks portés par la commune de Notre-Dame-de-Bondeville sur le site Linoléum (467 000 €) et par la commune de Rouen dans le cadre de Saint-Sever Nouvelle Gare (2 530 000 €).

Parallèlement, le montant des rachats auprès de l'EPF devrait atteindre 2 808 000 €, et porter principalement sur le site Cousin-Corblin à Elbeuf (1 600 000 €) et sur l'assiette foncière de la rue Berthe Morisot (1 200 000 €), dans le cadre de la ZAC Flaubert.

En 2022, les acquisitions nouvelles qui seront réalisées par l'EPF devraient concerner la poursuite de la maîtrise du site Linoléum et sur les sites Orgachim et Yorkshire, dans le secteur Seine-sud.

Pour l'année 2022, le budget acquisitions foncières inscrit au budget de la Métropole s'élèvera à 6 017 000 €, dont 150 000 € de rachats EPF, 4 850 000 € d'acquisitions foncières en opportunité (dont les réserves foncières à vocation économique) et 1 017 000 € correspondant à la valeur d'achat du Triangle Béthencourt, dans le cadre du Protocole d'échanges fonciers qui lie la Métropole au Grand Port Maritime de Rouen.

La Métropole pourrait être amenée à se positionner, soit directement, soit via l'EPF Normandie, sur plusieurs sites à vocation économique faisant l'objet d'une veille foncière active ou de projets d'acquisition dont l'opportunité est en cours d'examen.

La démarche de définition d'une Stratégie foncière pour la Métropole, engagée fin 2020, sera finalisée en 2022. Cette démarche intègre l'ensemble des enjeux fonciers attachés aux différentes politiques portées par la Métropole (Habitat, Développement économique, Environnement et Energies renouvelables, Mobilités...).

➤ Grands projets et opérations d'aménagement

✓ Rouen Flaubert

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser logements et activités au cœur de l'aire urbaine.

A la suite de l'incendie du 26 septembre 2019 et surtout des évolutions sociétales que la crise Covid a fait émerger, il est apparu nécessaire de réinterroger certains aspects du projet (vocation de la frange ouest, aménagement canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics...). Pour ce faire, une concertation a été menée entre octobre 2020 et juin 2021 abordant l'Ouest du quartier et la transformation du canal en parc-canal.

En termes de travaux, l'année 2021 a été marquée par l'aménagement de la rue Berthe Morisot, en lien avec la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, des travaux d'accès définitif au pont Flaubert ainsi que par la viabilisation du secteur Rondeaux B, en accompagnement de la construction du premier macrolot.

Le GPMR a poursuivi et achevé l'aménagement du Pôle Multi-services, dont la prise en charge financière est assurée par la Métropole à travers un fonds de concours. Ce fonds de concours a été soldé en 2021.

L'année 2022 verra se poursuivre les études nécessaires à l'évolution du projet, les travaux d'aménagement du secteur Rondeaux B et la commercialisation autour des secteurs Rondeaux et canal.

Il sera également procédé, en partenariat avec l'EPF Normandie, à la démolition des sites Volvo, SCI Hoche, et de 4 bâtiments sur le secteur Rondeaux.

Les travaux d'aménagement du secteur Rondeaux (démolitions et viabilisation) bénéficieront de financement dans le cadre du volet recyclage foncier du Plan de relance.

Aucune participation d'équilibre ou avance remboursable n'est prévue en 2022 compte tenu de l'équilibre entre les cessions et les dépenses sur cette année.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Quartier Rouen Flaubert	220 000 000	48 537 151,90	2 879 500	0	168 583 348,10

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€.

Dans le cadre de sa participation, et au regard de l'avancement des travaux, le montant de la participation appelée en 2022 s'élèvera à 3 787 500 €.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Réalisation des accès définitifs du pont Flaubert rive gauche	27 000 000	543 000	1 026 000	3 787 500	21 643 500

✓ Quartier Saint-Sever Nouvelle gare

Le COPIL de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) du 14 février 2020 a relancé les études en vue de la préparation de l'enquête d'utilité publique à l'horizon 2024/2025 portant sur les tronçons Paris-Mantes et Rouen-Barentin, et comprenant la nouvelle gare de Rouen.

L'année 2021 a permis de recaler le partenariat entre les différents acteurs du projet à travers la mise en place d'un Projet Partenarial d'Aménagement, définissant les besoins en termes d'études pour les quatre années à venir. Les premiers marchés d'études pré-opérationnelles du quartier nouvelle gare (maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère, AMO concertation) sont en cours de lancement.

Les études de redynamisation du parc tertiaire existant se sont poursuivies, avec la prolongation de la mission d'AMO architecturale et environnementale et le lancement d'une étude sur l'immeuble Concorde confiée à RNA.

Les études pré-opérationnelles pour le quartier nouvelle gare se poursuivront et monteront en puissance en 2022, en lien avec les études Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) sur la nouvelle gare.

✓ Le Parc urbain Champs des Bruyères

Le parc a été ouvert partiellement au public en septembre 2020. Les aménagements de la partie paysagère se sont finalisés en 2021. Les travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments du parc se sont achevés dans le courant du 2nd semestre 2021.

Le paiement des entreprises et de la maîtrise d'œuvre se poursuivront et s'achèveront en 2022

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Parc Urbain des Bruyères	24 422 545	20 624 909	1 647 270,21	880 000	1 270 366

➤ Politique de l'Habitat (logement)

La Métropole a adopté son Programme Local de l'Habitat 2020-2025 le 16 décembre 2019.

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Il vise à un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois et la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agréments au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

L'année 2022 verra se poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du PLH.

Concernant le traitement des copropriétés, le Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et le dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) seront déployés.

Les copropriétés du Château Blanc à Saint Etienne-du-Rouvray (807 logements concernant 8 copropriétés) inscrites au Plan national Initiatives copropriétés verront les actions suivantes se mettre en place dès la fin 2021 :

- Une intervention massive sur la copropriété Robespierre. Outre la démolition de l'immeuble Sorano, actée dans le PNRU et réalisée en 2021, l'état de carence du reste de la copropriété devrait aboutir au recyclage foncier des autres bâtiments de la copropriété dans le cadre d'une concession d'aménagement d'un coût de 19,5 M€ sur une durée de 7 ans qui a fait l'objet d'une délibération le 27 septembre 2021 ;

- Sur les autres copropriétés du quartier, la mise en place d'une ~~Opération Programmée~~ d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD), dont le coût est estimé à 11,4 M€ TTC .
- La mise en place d'une ORCOD (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées) qui vous est également soumise et qui a pour objectif de traiter de façon globale les causes de dysfonctionnement des copropriétés dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble.

De manière générale, le soutien aux travaux de réhabilitation aux copropriétés sera poursuivi, notamment à travers l'aide aux travaux de rénovation énergétique, liée au déploiement ALTERN, et à travers l'aide aux travaux prévue dans le cadre du volet « Copropriété » de l'OPAH-RU d'Elbeuf.

Les marchés relatifs à l'étude sur le logement vacant et à l'étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU sur Rouen, lancées fin 2021, seront exécutés en 2022.

La Métropole continuera à apporter son soutien financier à la construction de logements à prix abordable, notamment à travers l'accession sociale pour laquelle les demandes de subvention sont en forte augmentation depuis 2018 (environ 70 dossiers de subvention prévus en 2022). Des financements seront mobilisés pour accompagner le développement de l'habitat participatif.

L'année 2022 verra aboutir la réflexion engagée pour la définition d'une stratégie foncière en matière d'Habitat.

#### 4. Renforcer la cohésion territoriale

##### ➤ Aménagement durable de l'espace public

Depuis le 1er janvier 2015 la Métropole est devenue compétente en matière de voirie. Ce poste de dépenses important pour notre établissement fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

Outre la gestion rigoureuse et globale des espaces, cette compétence permet aussi de mettre en place une politique métropolitaine des mobilités douces. Dans le même esprit la Métropole agit sur la maîtrise de l'énergie en réduisant de façon significative les consommations de l'éclairage public au travers de 3 types d'actions :

- L'extinction de l'éclairage la nuit en concertation avec les communes qui le souhaitent ;
- La mise en place de la modulation de l'éclairage ou la diminution de sa puissance ;
- Le remplacement des éclairages vétustes par la pose d'éclairage à leds.

Cela s'est concrétisé par une réduction de 20 % des consommations électriques dans ce secteur d'activité. Il est proposé d'accentuer fortement cette politique en s'appuyant sur le plan de relance pour le volet investissement. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique par un éclairage de type LED ou équivalent.

En 2022, la Métropole démarrera son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majoré conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés en matière de renaturation, de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces et de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des ZAE et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives.

Deux enveloppes spécifiques de ce PPI seront désormais consacrées à la renaturation de nos espaces publics ainsi que sur l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir.

Plus globalement la Métropole souhaite, au travers de ses investissements, se re-questionner sur les usages de l'espace public en mettant l'individu et la qualité de vie au centre des préoccupations.

En effet, la nature en ville ne concerne pas uniquement la biodiversité, il s'agit également d'un défi pour la qualité de vie à travers la durabilité de nos modèles urbains. Dans cette même logique, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur seront au cœur des réflexions pour réaliser une Métropole vertueuse et attractive pour tous.

##### ➤ Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

La convention métropolitaine transversale de renouvellement ~~urbain portant sur les~~ compétences habitat, voirie espaces publics et économie de la Métropole, signée en octobre 2018, a fait l'objet d'un 1er avenant en 2020. Un nouvel avenant est prévu en 2022.

Les conventions pluriannuelles par quartiers ont été approuvées courant 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2026. Les clauses de revoyure des 3 projets d'intérêt national devront être intégrées dans les projets urbains. Les opérations débutées en 2020 se poursuivront en 2022.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
ANRU Espace publique Oissel Quartier Saint Julien	5 791 852			353 000	5 438 852
ANRU Espace publique PT Quevilly Quartier de la piscine	10 067 603			980 000	9 087 602
ANRU ELBEUF	5 100 733			1 015 000	4 085 733
ANRU Espace public Cléon	12 173 164	0	0	282 000	11 891 164
ANRU Espace public Darnétal	6 130 000			250 000	5 880 000
ANRU Espace public Canteleu nouvelle voie Flaubert	1 360 000			50 000	1 310 000

✓ La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages (ponts, etc.) nécessiteront à nouveau en 2022 la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité. Des crédits seront proposés en 2022 notamment pour le pont Mathilde à Rouen et la passerelle rue des docks à Petit-Quevilly dans le cadre de l'opération PNRU.

➤ Accueil des gens du voyage

Pour l'année à venir, l'ambition de la Métropole Rouen Normandie est de répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du voyage en passant notamment par la construction d'une aire de grands passages. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2021 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux seront réalisés en 2022. De même, la mobilisation des communes sera nécessaire pour réaliser les dernières aires d'accueil dont la Métropole a besoin pour remplir ses obligations envers ce public fragile. Un programme pluriannuel d'investissement, dont le coût est estimé à environ 20,5 M€ est proposé à cet effet lors de ce conseil du 8 novembre 2021.

En outre, sur l'agglomération, une forte proportion de la population du voyage se sédentarise. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2021 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux seront réalisés en 2022.

Enfin, des crédits sont proposés pour l'entretien des aires d'accueil. ~~Des campagnes de travaux~~ pendant les périodes de fermeture doivent être menées sur les aires afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations ainsi que pour la vérification de la conformité de nos installations électriques.

Enfin, nous renouvelons la convention avec l'association Relais Accueil des Gens du Voyage.

➤ Dotation des communes

La Métropole n'est pas une collectivité mais un Etablissement public de coopération intercommunale. Elle construit donc son action publique avec l'ensemble des communes – elle en est l'émanation, recherchant systématiquement la montée en puissance et la complémentarité, attentive à obtenir le consensus sur les grands choix de l'institution. Une gouvernance partagée, des modalités de construction budgétaire largement approuvées, une ingénierie au service de tous traduisent la volonté de réussir ensemble.

La Métropole conservera en 2022, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. Ainsi, la dotation de solidarité communautaire augmenterait de 1% par rapport au budget 2021, soit + 107 864 € du fait de l'actualisation de la part relative aux critères de solidarité et de la garantie de non-diminution. La dotation de solidarité passerait de 10,6 M€ à 10,7 M€ en 2022 à périmètre constant.

Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le conseil métropolitain, et la mise en œuvre des projets monte en puissance. Les fonds de concours ANRU » pourront dans ce cadre, continuer à être mobilisés en 2022.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, l'enveloppe passe de 600 000 à 700 000 € pour 2022 soit une augmentation d'un peu plus de 16 %. Les communes auront la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017.

Sur les 40 M€ actés pour les projets de territoire, il est proposé la mise en place d'une autorisation de programme sur 2022.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2021 (CP 2021)	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Restes à financer (CP Futurs)
Projet de territoire Petit Couronne RD3	1 850 000			50 000	1 800 000
Projet de territoire RD6014 Bonsecours / Boos	5 000 000			1 000 000	4 000 000
Projet de territoire Bois Guillaume RD928	2 450 000			500 000	1 950 000
Projet de territoire SER SOTTEVILLE	4 400 000	0	0	150 000	4 250 000

Enfin le FACIL ; Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local, Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole, un territoire d'excellence au niveau social-écologique.

Son enveloppe est de 48 millions d'euros. Dans ce cadre, des fonds de concours pourront être mobilisés pour les communes en 2022.

## 5. Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole

### ➤ L'évolution des dépenses de personnel

En 2021, 1 857 sont inscrits au tableau des effectifs de la Métropole (contre 1 803 en 2020). Les emplois créés visent à intégrer notamment les évolutions liées à la transition écologique et la création d'une maison des transitions, rénovation urbaine, au plan de pauvreté, gestion du risque et d'accroître la performance des politiques publiques.

La masse salariale représente 17.2% du budget de fonctionnement de la Métropole.

En 2020, les rémunérations brutes du personnel public étaient réparties de la manière suivante :

- 74.5% de traitements de base et d'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (contre 72.9% en 2019),
- 22.8% de primes et indemnités (contre 22.6% en 2018),
- 2.2% d'heures supplémentaires et astreintes (contre 2.5% en 2019),
- 0.4% de nouvelles bonifications indiciaires (NBI), contre 0.5% en 2019.

Cette répartition a peu évolué entre 2019 et 2020.

En 2022, le nombre d'emplois budgétaires sera amené à évoluer afin d'accompagner la poursuite des projets de rénovation urbaine, de planification stratégique et opérationnelle de la transition énergétique et d'accroissement de la performance des politiques publiques, mais aussi les évolutions liées aux projets de mobilité notamment.

Il est à noter que la Métropole mettra en œuvre dès novembre 2021 des contrats de services civiques au sein de ses services.

Des mesures d'augmentation des salaires les plus modestes, via une majoration du régime indemnitaire, vont être mises en place pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'ensemble des budgets dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 devrait ainsi être porté à 94.8M€ pour 2022, (94.5M€ en 2021), soit +0.32 % de B.P. à B.P.

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale.

La Métropole participe ainsi à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents qu'elle emploie. Afin de favoriser la couverture par une mutuelle et les revenus les plus modestes d'une part et, d'autre part, de prendre en considération la composition familiale, une revalorisation de la participation employeur est prévue à compter du 1er janvier 2022 :

- Pour les agents de droit public :

salaire net/an de l'agent	actuellement montant/ mois	participation employeur envisagée à compter du 01/01/2022 montant/agent/mois			
		BASE	complément selon composition de la famille		complément parent isolé
			1 enfant	2 enfants ou +	
inférieure à 21 262 €	21,00 €	30,00 €	10,00 €	15,00 €	6,00 €
de 21 262 € à 27 600 €	19,00 €	24,00 €	8,00 €	12,00 €	5,00 €
supérieur à 27 600 €	17,00 €	19,00 €	4,00 €	10,00 €	3,00 €

- Pour les salariés de droit privé :

	Actuellement		Augmentation de la participation employeur à +5%	
	Cotisation salariale 2021 (50%)	Cotisation patronale 2021 (50%)	Cotisation salariale 5% => 45%	Cotisation patronale actuelle +5% =>55%
situation dite isolé (70 agents)	301,08 €	301,08 €	270,97 €	331,19 €
<b>TOTAL</b>	602,16 €		602,16 €	
<b>Evolution cotisation annuelle</b>			<b>-30,11 €</b>	<b>30,11 €</b>

	Actuellement		Augmentation de la participation employeur à +5%	
	Cotisation salariale 2021 (50%)	Cotisation patronale 2021 (50%)	Cotisation salariale 5%	Cotisation patronale actuelle +5%
Situation dite "famille" (123 agents)	788,16 €	788,16 €	709,34 €	866,98 €
<b>TOTAL</b>	1 576,32 €		1 576,32 €	
<b>Evolution cotisation annuelle</b>			<b>-78,82 €</b>	<b>78,82 €</b>

En intégrant un effet positif sur le nombre d'adhésions, le coût global de cette dépense est estimé à 588 000 € pour l'année 2022.

En 2020, le nombre d'agents bénéficiant d'une participation de la Métropole était le suivant :

	Nombre de bénéficiaires 2020	Montant des participations
<b>Protection santé</b>	<b>1 178</b>	<b>327 325 €</b>
Privé	202	108 260 €
Public	976	219 065 €
<b>Protection prévoyance</b>	<b>1 242</b>	<b>117 269 €</b>
Privé	217	40 344 €
Public	1 025	76 925 €

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la politique sociale en faveur de tous les agents, la Métropole Rouen Normandie souhaite améliorer le pouvoir d'achat des titres restaurant qu'elle attribue en agissant sur les 2 leviers dont elle dispose :

- la valeur faciale,
- le taux de sa participation.

par titre repas	actuellement	montants envisagés à compter du 01/01/2022
Valeur du titre repas	7,30 €	8,00 €
Participation employeur	3,80 €	4,80 €
Participation agent	3,50 €	3,20 €

Enfin, le forfait « mobilités durables » d'un montant de 200 € sera mis en œuvre pour les agents à condition de venir à vélo et/ou de covoiturer, pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, pendant un nombre minimum de 100 jours sur une année civile.

✓ La gestion prévisionnelle des emplois

Les effectifs budgétaires permanents entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ont été augmentés de 7 postes passant à 1857 emplois permanents au tableau des effectifs de la Métropole, en lien avec la poursuite du projet de transition écologique.

Au 1er janvier 2021, 1 679 emplois permanents à statut public et privé étaient occupés comme suit : 1362 sont à statut public (81.1%) et 317 contractuels (18.9%) et sont répartis pour 88.3% sur des emplois à statut public et 11.7% sur des emplois à statut privé au sein des régies eau et assainissement.

Pour les emplois à statut public, la répartition reste similaire à 2019, avec une majorité d'hommes (57.9%) en 2020 et 42.1% de femmes. Les hommes sont plus présents dans la filière technique où représentent 83.3% des effectifs de cette filière et 50% des effectifs globaux. Les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative où elles occupent 82.5% des effectifs de cette filière et 29% des effectifs globaux.

Les agents se répartissent à 56% au sein de la catégorie C, 20,2% en catégorie B et 23.8% en catégorie A, soit une légère augmentation de la catégorie C par rapport à 2019. Les emplois relèvent principalement des filières technique (59.8%) et administrative (35%) soit une légère augmentation de la filière administrative par rapport à 2019.

Pour les emplois à statut privé des régies eau et assainissement, 73.5% sont pourvus par des hommes et 26.5% par des femmes, soit une augmentation de la proportion de femmes au sein de l'établissement (22.2% en 2019). La moitié des effectifs est assimilée à la catégorie C.

L'âge moyen au sein de l'Etablissement est 44.8 ans soit une baisse de 0.2 par rapport à 2019.

✓ La durée de travail

Jusqu'au 31 décembre 2021, 4 cycles de travail hebdomadaires étaient susceptibles d'être proposés : 35h, 36h, 37h et 38h45 déclinables sur 5 ou 4,5 jours par semaine, soit au total 8 possibilités. Le cycle de 38h45 représentait 73% des cycles choisis.

A ce jour, la majorité des agents effectue leur durée de temps de travail en horaires fixes (62.5%) contre 37.5% en horaires variables. Il est à noter une augmentation du nombre d'agent en horaires variables par rapport à 2019 (+1,5%).

7.3% des agents, majoritairement des femmes (85% de l'effectif), exercent leur activité à temps partiels, essentiellement à 80% (74%) et à 90% (16,4%).

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Métropole a redéfini le cadre des cycles de travail et le règlement afférent.

Dans ce cadre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, 19 possibilités d'organisation hebdomadaire sont désormais ouvertes et notamment la possibilité de travailler 35 h sur 4 jours ou sur différents cycles, 9 jours ouverts sur 10.

Conformément aux textes en vigueur, certains emplois comportant des sujétions particulières liées notamment à des horaires décalés, ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607 h par an (ex : agents de collecte des déchets, opérateurs cureurs des réseaux d'assainissement...)

Ces dispositions visent notamment à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De plus, un nouveau règlement du télétravail sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour modifier le plafond de jours télétravaillés hebdomadaire à 2 jours au lieu d'une journée dans le cadre général actuel (hors contexte de crise sanitaire qui a amené à une pratique d'un nombre de jours plus important en travail à distance).

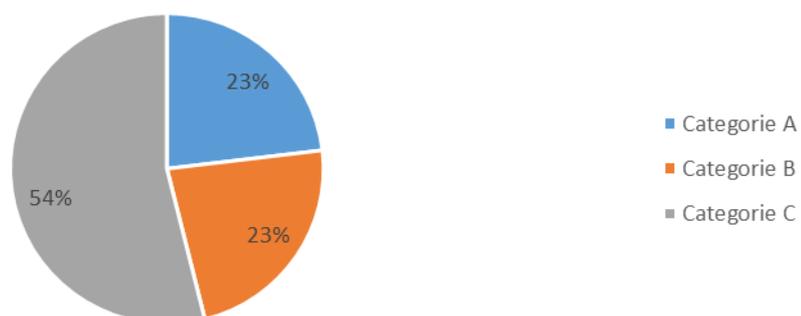
✓ La répartition des effectifs pourvus

Répartition par catégorie, cadre d'emplois ou groupe de classification et genre

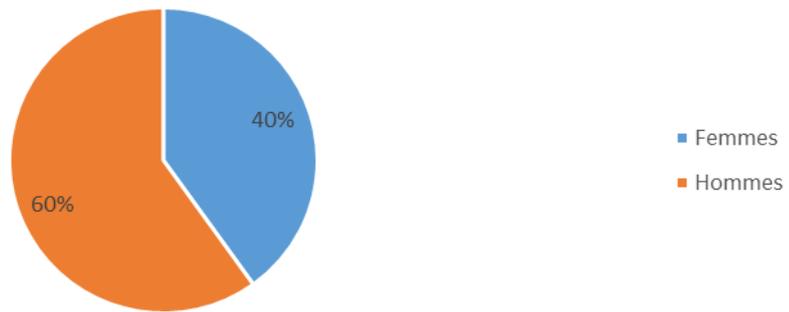
<b>Nombre d'agents présents au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur emplois permanents (public et privé)</b>	
<b>Catégorie A</b>	<b>354</b>
<b>Filière administrative</b>	<b>176</b>
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	1
Attaché	106
Attaché hors classe	12
Attaché principal	43
Directeur Général Adjoint des Services + 400.000 habitants	5
Directeur Général des Services + 400.000 habitants	1
Directeur territorial	7
<b>Filière culturelle</b>	<b>14</b>
Attaché de conservation du patrimoine	4
Attaché principal de conservation du patrimoine	3
Bibliothécaire	1
Conservateur du patrimoine	4
Conservateur du patrimoine en chef	2
<b>Filière Sociale</b>	<b>2</b>
Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	2
<b>Filière technique</b>	<b>162</b>
Ingénieur	93
Ingénieur en chef	10
Ingénieur en chef hors classe	5
Ingénieur principal	54
<b>Catégorie B</b>	<b>300</b>
<b>Filière administrative</b>	<b>152</b>
Rédacteur	46
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	74
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32

<b>Filière culturelle</b>	<b>19</b>
Assistant de conservation	9
Assistant de conservation principal de 1ère classe	4
Assistant de conservation principal de 2ème classe	6
<b>Filière sportive</b>	<b>1</b>
Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	1
<b>Filière technique</b>	<b>128</b>
Technicien	50
Technicien principal de 1ère classe	41
Technicien principal de 2ème classe	37
<b>Catégorie C</b>	<b>832</b>
<b>Filière administrative</b>	<b>192</b>
Adjoint administratif	56
Adjoint administratif principal de 1ère classe	77
Adjoint administratif principal de 2ème classe	59
<b>Filière animation</b>	<b>2</b>
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2
<b>Filière culturelle</b>	<b>40</b>
Adjoint territorial du patrimoine	13
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	12
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	15
<b>Filière technique</b>	<b>598</b>
Adjoint technique	140
Adjoint technique principal de 1ère classe	187
Adjoint technique principal de 2ème classe	150
Agent de maîtrise	37
Agent de maîtrise principal	84
<b>Statut privé</b>	<b>193</b>
Cadres	27
Cadres de Direction	2
Cadres groupe VII	1
Cadres Supérieurs	4
Ouvriers - Employés Groupe II	73
Technicien Groupe III	10
Technicien Groupe IV	40
Techniciens Supérieurs	35
Techniciens Supérieurs- Maîtrise Gpe VI	1
<b>Total général</b>	<b>1679</b>

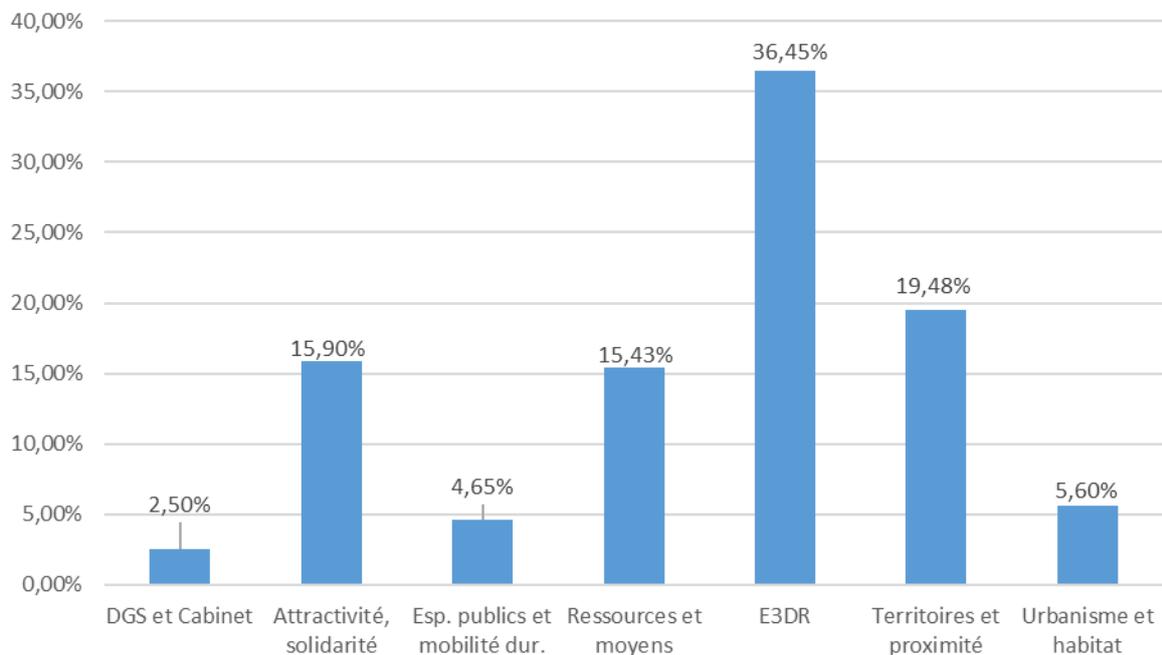
Répartition par catégorie (ou assimilés) des effectifs publics et privés sur emplois permanents



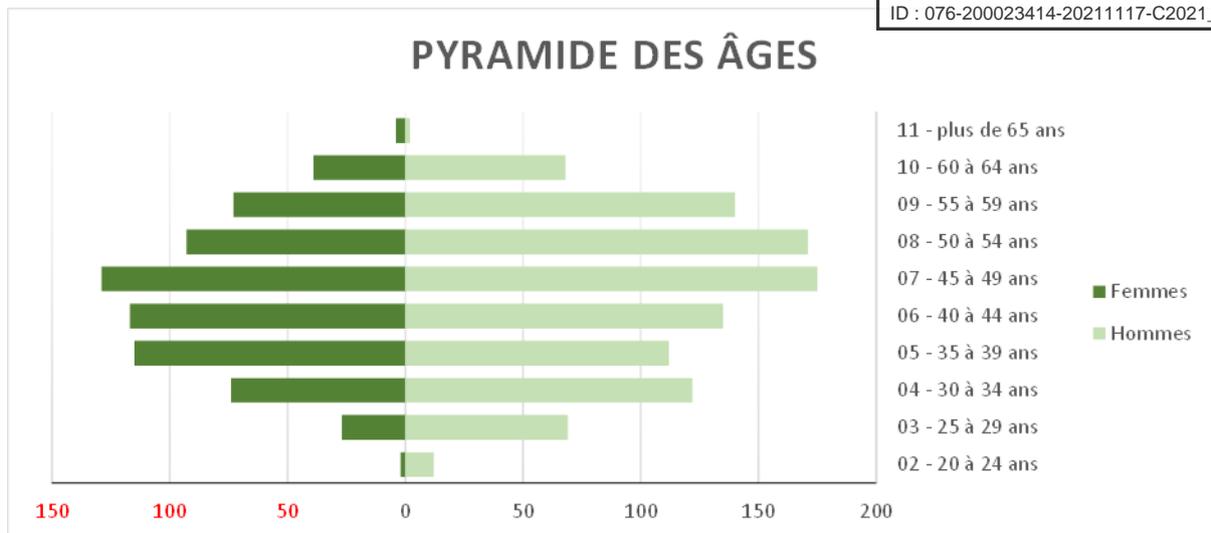
### répartition des effectifs globaux (public et privé sur emplois permanents) par genre



### Répartition des effectifs par département



### Pyramides des âges des agents sur emplois permanents de la Métropole (publics et privés)



### Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La gestion immobilière se poursuit en optimisant le patrimoine par la vente de biens non nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines. La Métropole a engagé la rédaction d'un schéma immobilier pour adopter une stratégie complète et structurante, avec une vision à long terme permettant la mise en adéquation des réalisations à court et moyen terme. Ainsi une étude pilote est engagée sur le site du parc du Cailly à Déville-lès-Rouen.

#### ➤ Transition numérique

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), mis en œuvre depuis 2019, arrive à son terme fin 2021. Pour rappel, ce premier schéma était organisé selon 4 axes :

- Améliorer la couverture applicative des métiers et optimiser les moyens et les usages ;
- Développer la Métropole numérique et les services vers les usagers ;
- Renforcer la transversalité, la dématérialisation et l'information géographique ;
- Optimiser la fonction SI et l'infrastructure du SI.

Un premier bilan a été fait. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Sur les 121 projets prévus initialement, 80% ont été engagés ;
- Un impact maîtrisé de la crise sanitaire sur les délais initialement prévus ;
- Un effort important sur les investissements réalisés (+23% sur 3 ans) ;
- Une demande accrue de nouveaux projets numériques (+ 42% en 3 ans).

Ce premier schéma directeur a donc permis de mieux structurer les réalisations et apporter davantage de méthode. De nombreuses nouvelles demandes sont apparues en 2021. Elles feront l'objet d'un nouveau schéma directeur pour les 3 prochaines années.

Ce début de l'année 2022 verra donc l'élaboration de ce nouveau schéma pour couvrir la période 2022 -2024. Les grandes orientations de ce nouveau schéma seront déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable ;
- Une administration efficiente ;

- Un système d'Information disponible et sécurisé.

Les principales phases de la conception de ce nouveau SDSI seront les suivantes :

- Intégrer les orientations de la mandature 2020-2026 ;
- Recenser et évaluer les besoins des directions opérationnelles et d'amélioration des services offerts aux citoyens ;
- Procéder au chiffrage des ressources nécessaires (budgétaires et humaines) ;
- Définir la priorisation des différents projets au vu des capacités humaines et financières ;
- Procéder aux arbitrages nécessaires.

Les principaux projets identifiés en 2022 sont :

- Le déploiement de l'outil de gestion de la relation citoyenne ;
- La mise en production de l'outil de gestion de patrimoine ;
- La sécurité des systèmes d'information. Elle est au cœur des priorités et permet de répondre aux obligations réglementaires, renforcer l'infrastructure, assurer des services sécurisés sont des préoccupations quotidiennes. Cette sécurité des SI mobilisera des ressources financières importantes, notamment pour l'eau (OIV) ;
- La publication des premiers jeux de données « Open Data » ;
- La poursuite de la dématérialisation ;
- La déclinaison de la stratégie numérique votée à l'été 2021.

Pour l'année 2022, le budget mobilisé pour ces projets est évalué à environ 4 M€. »

#### ➤ Ressources de la Métropole

Aucune hausse des taux d'imposition décidés par la Métropole ne sera proposée en 2022. Au contraire, afin d'accompagner les créations, extensions et restructurations d'entreprises, des exonérations ont été décidées le 27 septembre dernier :

- Exonérations facultatives temporaires de Cotisation Foncière Economique accordées dans le cadre de l'aménagement du territoire pour les entreprises implantées dans les zones d'aide à finalité régionale et les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises ;
- Exonération facultative temporaire de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour une période de 3 ans pour les créations et les extensions d'entreprises tous secteurs et tout type d'activité ;
- Exonération de CFE en faveur des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

L'impact de ces exonérations sera suivi et évalué en temps réel afin que le dispositif puisse être adapté de manière très réactive, si besoin, chaque année.

#### ✓ Fiscalité

- La taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par une fraction de TVA

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Côté contribuables, deux situations coexistent : une majorité d'entre eux ne paient plus du tout de taxe d'habitation, et les contribuables à plus haut revenu qui ne bénéficient pas encore de la suppression enregistrent une exonération de 30% en 2021, première étape vers une disparition à horizon 2023.

La Métropole ne perçoit plus qu'un montant résiduel de 2 M€ environ (contre 50 M€ environ avant la réforme), correspondant principalement aux résidences secondaires. Le taux de THRS de 8,35% s'appliquera pour 2022 sans que la Métropole puisse le modifier. Il restera donc équivalent au taux de TH de 2020 resté inchangé depuis son transfert par le Département en 2011 à l'époque de la précédente réforme fiscale relative à la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit de taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à hauteur de 53,9 M€ en 2021. Ce produit présente trois caractéristiques pour la Métropole :

- Il devrait être dynamique, car indexé sur le produit net des dégrèvements encaissé par l'État au niveau national. Sur longue période, ce produit évolue de +3%/an environ (+2,8%/an entre 2010 et 2019, +3,2%/an entre 2014 et 2019).  
L'augmentation pourrait être encore plus importante en début de période car l'année de référence est 2021. Or, une forte progression du PIB est attendue en 2022. Le niveau exact de cette évolution dépendra de la forme de la reprise sur la fin de l'année 2021 et sur 2022 : plus la reprise sera importante dès 2021, plus le produit de référence (2021) sera élevé, ce qui viendrait limiter la hausse attendue en 2022.
- Il sera décorrélé des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale.
- Son montant exact ne sera pas connu en début d'année. En effet, la loi de finances pour 2021 a modifié le mécanisme de reversement aux EPCI en l'alignant sur le mode de perception « fil de l'eau » des régions : la Métropole percevra une fraction de la TVA de l'année même. En début d'année, le produit estimé sera calculé sur la base de la TVA prévisionnelle associée au projet de loi de finances, et une régularisation sera effectuée une fois la TVA de l'année connue.

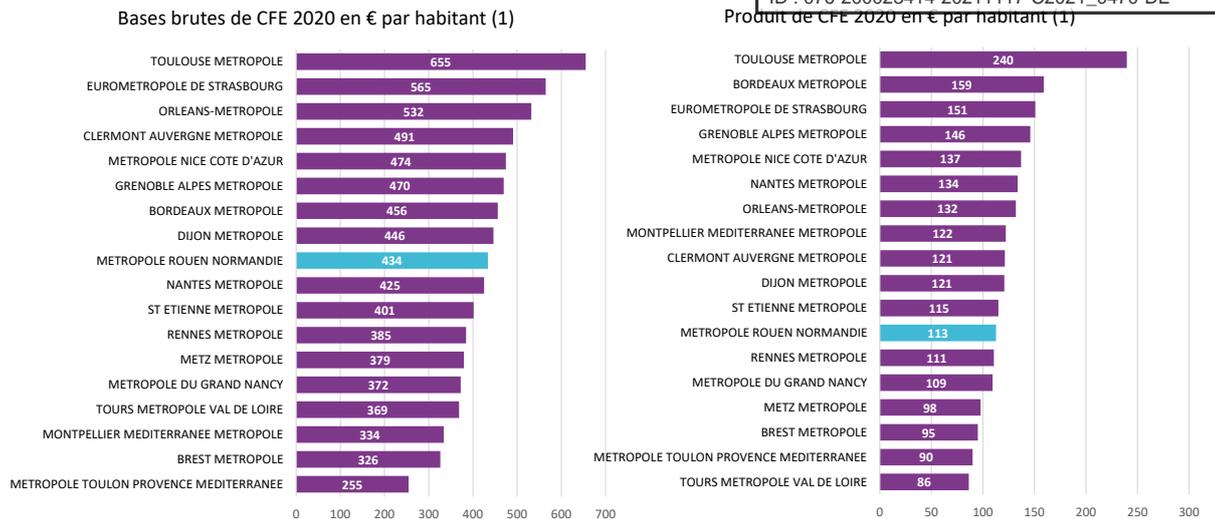
- La fiscalité économique devrait enregistrer en 2022 les impacts de la crise économique :  
Deux recettes pourraient être touchées par un impact décalé de la crise économique :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le projet de loi de finances pour 2022 n'apporte pas de modification importante à la cotisation foncière des entreprises. La loi de finances pour 2021, dans le cadre de l'allègement des impôts de production, a prévu un abattement de 50% des bases pour les établissements industriels. Cette réforme est compensée par l'Etat : en 2021 la Métropole perçoit donc une partie du produit sous forme de fiscalité (de l'ordre de 44 M€) et une partie sous forme de compensation des exonérations (15,5 M€ dont 14,2 M€ au titre de cet abattement de 50% pour les établissements industriels).

Une partie des contribuables sont soumis au régime de la « cotisation minimum » : ce sont les contribuables pour lesquels la valeur locative des locaux est très faible. Cette cotisation minimum dépend du chiffre d'affaires, pris en compte avec un décalage de deux ans. Les baisses de chiffre d'affaires de l'année 2020 pourront donc avoir un impact sur le produit perçu en 2022.

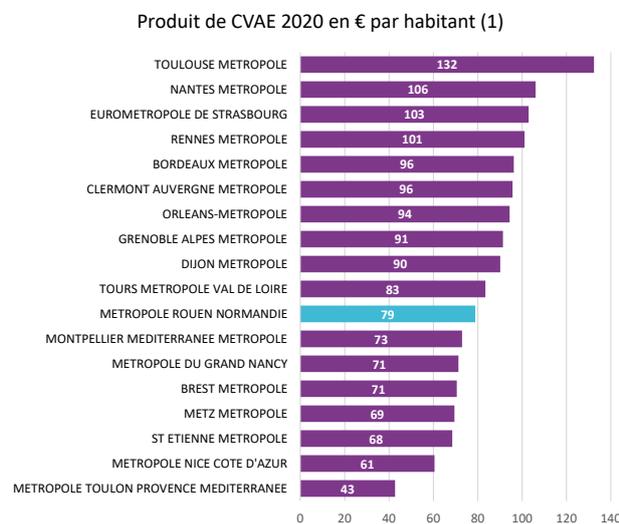
Avec un taux de CFE de 26,03%, la Métropole Rouen Normandie lève un produit modéré :



(1) : périmètre : métropoles 2021 hors statut particulier (Métropole du Grand Paris, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lyon) et hors Eurométropole de Lille. Données 2020 donc avant allègement des impôts de production pour les entreprises industrielles

o La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2021, la CVAE perçue par la Métropole Rouen Normandie a diminué de 5,1%, contre une baisse de l'ordre de 1% constatée au niveau national et une contraction du PIB de l'ordre de 7,9% en volume et 6,2% en valeur (après prise en compte de l'inflation). Cela signifie que les entreprises n'ont pas complètement utilisé en 2020 leur capacité de modulation de leurs acomptes, et ont ainsi payé un montant de CVAE surévalué. De ce fait, la CVAE payée en 2021 et perçue par la Métropole en 2022 devrait être en baisse : une régularisation négative devrait s'ajouter à des acomptes moindres car calculés sur la base de l'année de référence 2020.



(1) : périmètre : métropoles 2021 hors statut particulier (Métropole du Grand Paris, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lyon) et hors Eurométropole de Lille.

- La reprise de l'inflation ne bénéficiera que marginalement aux recettes fiscales de la Métropole

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). En août 2020, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à +2,4%, ce qui augure d'une revalorisation des bases au-delà des 2%, sauf retournement de

tendance au cours des trois prochains mois. Il faut remonter à 2015 et 2009 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%.



Cependant, cette revalorisation aura un impact limité sur les recettes de la Métropole : depuis 2019, la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle (limitée) des loyers de ces locaux dans chaque département. Elle aura donc un impact sur les locaux industriels et la part ménage des bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la Métropole ayant fait le choix de ne pas lever la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- La Taxe foncière sur les propriétés bâties

Dans le souci de maintenir une pression fiscale modérée et constante, la Métropole n'a pas activé son taux de taxe foncière alors qu'elle en avait juridiquement la possibilité. Cela équivalait à un taux de **0%**.

Le taux de la ville centre intègre désormais l'ancien taux départemental. En cumulant les taux des Métropoles avec celui de la ville-centre, la Métropole Rouen Normandie se place ainsi en 13ème position au regard de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il convient de noter que le taux communal intègre désormais l'ancienne part départementale dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Les modifications de taux métropolitains intervenues en 2021 (sur les territoires de Toulouse et Orléans) l'ont été dans le cadre de transferts entre foncier bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La ville de Strasbourg a fait le choix d'une hausse du taux de foncier bâti.

#### Taux de Foncier bâti des Métropoles en 2021 (ordre croissant)

	Métropoles au 1er janvier 2021	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville + Groupement
1	Metz	2,09%	31,47%	33,56%
2	Nice-Côte d'Azur	6,40%	29,62%	36,02%
3	Grand Nancy	8,81%	29,68%	38,49%
4	Strasbourg	1,15%	37,44%	38,59%
5	Tours Val de Loire	0,00%	38,94%	38,94%
6	Saint-Etienne	1,37%	38,85%	40,22%
7	Brest Océane	2,93%	40,24%	43,17%
8	Toulon Provence Méditerranée	4,00%	39,39%	43,39%

	Métropoles au 1er janvier 2021	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville + Groupement
9	Bordeaux	0,00%	46,38%	46,38%
10	Rennes	1,73%	45,66%	47,39%
11	Lille	0,00%	48,35%	48,35%
12	Toulouse	13,20%	35,35%	48,55%
13	Rouen Normandie	0,00%	48,71%	48,71%
14	Nantes	6,41%	42,51%	48,92%
15	Clermont-Auvergne	2,36%	46,60%	48,96%
16	Dijon	0,61%	50,28%	50,89%
17	Montpellier-Méditerranée	0,17%	52,63%	52,80%
18	Grenoble-Alpes	1,29%	52,63%	53,92%
19	Orléans	5,71%	48,37%	54,08%

Métropoles à statut particulier	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville + Groupement
Grand Paris	0,00%	13,50%	13,50%
Lyon	0,55%	29,26%	29,81%
Aix-Marseille-Provence	2,59%	39,07%	41,66%

○ La TEOM

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux « unique » de TEOM est de **8,06%** soit un taux dans la moyenne des autres Métropoles.

A noter que le taux de 8,06% est un taux unique qui s'applique depuis 2020 sur toutes les communes. En effet, tous les contribuables des communes de notre Métropole n'avaient pas encore atteint ce taux, il était en lissage progressif sur les communes « des ex-communautés » du Trait/Yainville, de Seine-Austreberthe et d'Elbeuf depuis la fusion.

Pour 2022, il est proposé, comme en 2021 et malgré la hausse de la TGAP, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

- Le projet de loi de finances prévoit la suppression de taxes à faible rendement qui ne concernent pas directement la métropole

Comme depuis trois ans, le PLF 2022 prévoit la suppression de plusieurs taxes « à faible rendement ». Parmi celles-ci, il convient de noter la suppression du « péage urbain » expérimental introduit par la loi NOTRe en 2015. Ce péage pouvait être mis en place par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour taxer les déplacements en véhicules terrestres à moteur dans les agglomérations de plus de 300 000 habitants dotées d'un plan de déplacements urbain prévoyant la réalisation d'un transport collectif en site propre. Le péage pouvait être instauré à titre expérimental pendant une durée de trois ans, son produit étant affecté à l'AOM. Aucune expérimentation n'avait été menée à ce jour.

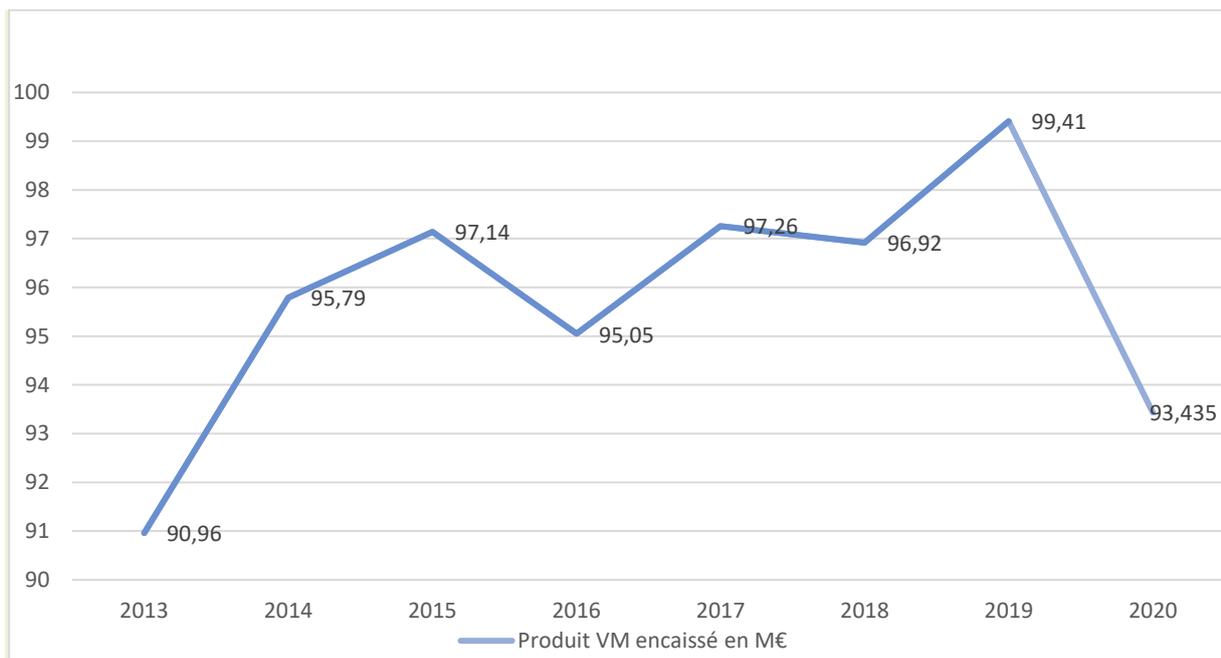
✓ Versement Mobilité

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, trottinettes, etc.).

Assis sur la masse salariale déplafonnée au taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés [seuil relevé de deux unités en 2016, compensé jusqu'en 2018 et plafonné désormais depuis la loi de finances 2020 (-53% entre 2019 et 2018)] sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Considéré juridiquement comme un impôt, le VM est recouvert par les URSSAF et les MSA et représente 44 % du montant total des recettes du Budget Transport de la Métropole en 2020.

En 2020, le VM comme toutes les taxes de production on subit de plein fouet la baisse d'activité économique due à la COVID (-7.9% de croissance par rapport à l'année 2019). Conjugués à la mise en place du Dispositif d'Activité Partiel (absence de VM) et des reports exceptionnels des cotisations sociales accordés par les URSSAF (+3M€ en attente de régularisation au 31 décembre 2020), le VM recule de - 6% par rapport à l'exercice 2019. Ci-dessous l'évolution du VM encaissé entre 2013 et 2020 :



Concernant l'année 2021, la croissance retenue autour de +6 % au niveau national sur l'année permet d'espérer un fort rebond du VM.

Le VM 2021 bénéficiera également des régularisations des reports accordés en 2020 (+800K€ encaissés au 31 août 2021) et d'un changement des modalités de calcul de l'Urssaf Nationale au 1er janvier 2022 qui permettra de rattacher du produit VM sur l'exercice 2021 (environ +5M€).

En conséquence, le VM encaissé sur 2021 devrait connaître une hausse importante comprise entre 6 % et 7 % par rapport à l'année 2019 (année de référence avant la crise sanitaire). Cette hausse est en partie exceptionnelle et non récurrente.

En s'appuyant sur les données de la Banque de France du 13 septembre dernier (hausse du PIB de 3.7% en 2022), d'un risque prévisible de défaillance d'entreprises (fin des aides de l'état et remboursement des PGE) et d'un VM 2021 plutôt « atypique », le niveau prévisionnel du VM pour 2022 pourrait être proche de 104 M€.

✓ Concours financiers de l'Etat

Le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités continuera de peser sur les évolutions de recettes de la Métropole

L'enveloppe dite « plafonnée » des concours financiers de l'Etat aux collectivités augmente de 264 M€ dans le projet de loi de finances pour 2022 sous l'effet de :

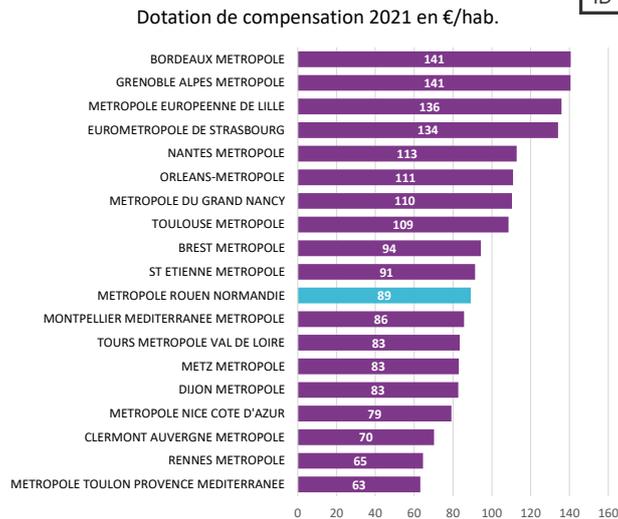
- La baisse de 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€ ;
- L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;
- Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE) :
  - o L'augmentation de 352 M€ de la dotation de compensation aux communes et EPCI des pertes de recettes de CFE et TFB ;
  - o Création d'une dotation de 52 M€ à destination des départements dont le dispositif de compensation péréqué alimenté par les frais de gestion de l'État sur la TFB de l'année précédente allait subir une perte de ressources.
- Des mouvements de périmètre liés à la recentralisation du RSA dans certains départements
- L'augmentation du fonds « Calamités Publiques » de 66 M€.

A l'intérieure du périmètre de cette enveloppe, plusieurs dotations vont continuer à augmenter, à titre d'exemples pour le bloc communal :

- 190 M€ supplémentaires sont alloués à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale des communes ;
- La population des communes augmente, générant des hausses de dotation forfaitaire ;
- Les créations de communes nouvelles génèrent des besoins d'abondement des dotations pour financer les dispositifs spécifiques à ces fusions.

A ce stade, seules les régions seraient concernées par une baisse des « variables d'ajustement », à travers une diminution de leur dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et de leurs allocations compensatrices d'exonérations fiscales.

Cependant, comme chaque année, la métropole sera mise à contribution via une baisse de la dotation de compensation. La dotation de compensation est la composante de la DGF la plus importante pour la Métropole (44,9 M€ en 2021). Le niveau de son écrêtement en 2022 dépendra de plusieurs facteurs : besoins de financement définitifs et arbitrages du Comité des Finances Locales en début d'année sur la répartition de l'effort entre les communes et les groupements. La perte devrait être d'un ordre de grandeur comparable aux années précédentes (1 à 1,5 M€). La Métropole Rouen Normandie se situe dans une position médiane du point de vue de cette dotation, dont le niveau est lié à l'importance de l'ancienne part « salaires » de la taxe professionnelle, supprimée au début des années 2000.



✓ Les indicateurs de richesse fiscale vont à nouveau être redéfinis

La richesse fiscale des collectivités est mesurée à partir des potentiels fiscaux (groupements), potentiels fiscaux et financiers (communes) et potentiels fiscaux et financiers agrégés (territoires dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Schématiquement, ces produits potentiels sont obtenus par application des taux moyens nationaux aux bases du territoire.

La suppression de la taxe d'habitation nécessitait une réforme de ces indicateurs.

Dès la loi de finances 2021, une première version de réforme des indicateurs avait été proposée. Les travaux du Comité des finances locales sur le sujet se sont poursuivis cette année. Les dispositions du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier de ressources fiscales. En revanche, elles rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources communales (pour les potentiels communaux et agrégés), en particulier les droits de mutation à titre onéreux (moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.
- Une simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé. Les modalités de prise en compte de ces nouveaux modes de calcul restent identiques à ceux prévus par la dernière loi de finances. Pour les potentiels et efforts fiscaux communaux et agrégés, la neutralisation est complète en 2022, avant une prise en compte des modifications lissée sur 6 ans. Pour les autres indicateurs (potentiel fiscal des EPCI et coefficient d'intégration fiscal), les nouvelles modalités de calcul s'appliquent dès 2022.

Ces modifications vont ainsi entrer en application très progressivement.

En matière de dotation d'intercommunalité, la Métropole bénéficie d'une garantie de percevoir un niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019 et 2020, et 16,9 M€ en 2021 du fait de l'évolution de population. Ce montant continuera à évoluer en fonction de la croissance de la population.

En matière de fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FIRC), le territoire de la Métropole Rouen Normandie est très majoritairement bénéficiaire (versement net de 12,8 M€ en 2020). Alors qu'un doute existait il y a quelques années sur le maintien de cette situation du fait de la proximité avec le seuil d'éligibilité, le territoire s'est éloigné de ce seuil. Cette ressource nette ne devrait ainsi pas être remise en cause en 2021 ni 2022 (neutralisation des impacts de la réforme de la taxe d'habitation sur les indicateurs), sauf évolution importante des indicateurs de la Métropole.

✓ Recherche croissante de financements autre que la fiscalité et les dotations

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et près de 7,6 M€ ont déjà été perçus, soit un taux de réalisation de plus de 94 %.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable : Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU, etc., pour un montant de subventions de plus de 7,4 M€ sur la période 2016-2020 dont près de 5,9 M€ ont déjà été perçus. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accentué son soutien en attribuant en 2021, 3,3 M€ de DSIL sur 6 projets métropolitains emblématiques de l'action de la Métropole en matière de transition écologique : achat de vélos électriques de la vélostation Lovélo, achat de 7 bus électriques, mise en place d'un living lab, rénovation énergétique du bâtiment Couperin. Plus de 1M€ de ces crédits Plan de Relance ont été perçus. Ces opérations structurantes apparaissent dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec l'Etat et Le Havre Seine Métropole le 19 juillet 2021 dont la DSIL constitue un des leviers financiers.

Le CRTE reflète en effet l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'Etat. La mise en œuvre du CRTE devrait donc se poursuivre en 2022.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets du Plan de Relance afin d'optimiser le financement de ces investissements :

- ✓ Deux projets d'aménagements cyclables (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) ont été lauréats de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 850 000 € ;
- ✓ Deux friches situées sur les secteurs du Halage et Rouen Flaubert ont été lauréats des premiers appels à projets recyclage foncier et reconversion de friches polluées pour près de 1,7 M€. Des dossiers seront présentés dans le cadre de la seconde vague de ces appels à projets à l'automne ;
- ✓ La Métropole et les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain dont la mise en œuvre sera pleinement effective en 2022 ;
- ✓ Un dossier pour la réalisation de la ligne T5 a été déposé dans le cadre de l'appel à projets TCSP, une somme de 3 180 000 € sera accordée par l'Etat à ce projet ;

- ✓ 4 dossiers d'aménagements cyclables ont été déposés pour un financement FEDER dans le cadre de React-EU, enveloppe du plan de relance européen gérée par la Région. Il est attendu 3 M€ de subventions FEDER pour ces aménagements sous réserve de l'instruction des dossiers par la Région et de la réalisation effective de ces aménagements d'ici mi-2023.

Une subvention de 1,18 M€ de FSE a également été sollicitée et perçue en début d'année pour le financement d'achats de maques réalisés au début de la crise sanitaire.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain. Plus de 80% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living-lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur. Un financement FEDER pour le MAAS de plus de 2M€ a également été sollicité sur le prochain programme européen 2021-2027.

L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire.

Cette enveloppe, initialement de 9,9 M€, a été augmentée en 2020 du fait d'une bonne consommation des crédits européens par la Métropole. Près de 99% de l'enveloppe est programmée et le reliquat devrait l'être d'ici la fin de l'année.

Le début de l'année 2022 devrait être consacré aux négociations avec l'Etat et la Région sur le CPIER, le CPER et les programmes européens 2021-2027. Ces négociations ont été impactées par la crise sanitaire et leur mise en œuvre est attendue pour 2022.

La Métropole répondra autant que possible aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable qui contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Pour la recherche de financements européens, elle bénéficie de l'appui de la Task Force normande auprès de l'Union européenne en finançant depuis 3 ans avec Caen la Mer et Le Havre Seine Métropole, un poste de chargé de mission agglo à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles. Ce partenariat devrait se poursuivre et s'étendre sur la période 2022-2024 avec le financement du poste du chargé de mission Agglo avec Le Havre Seine Métropole, Caen La Mer, mais également la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Cet appui a permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau porté par Clermont Auvergne Métropole de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050.

La Métropole a aussi été retenue sur l'appel à projet européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen Polis de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local.

La Métropole a également intégré cet été le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources. Ce travail en réseau, cet échange d'informations et d'expériences enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Outre l'obtention de nouveaux financements européens, l'implication de la Métropole dans les réseaux européens permet en effet d'avoir une plus grande visibilité pour ses actions et assoit son dynamisme.

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie jusqu'en 2021 finance 57 projets pour un montant total de 141,76 M€. 41 projets sont engagés totalement ou partiellement pour 90,033 M€ représentant un taux d'engagement de 63,51 %. Les projets sont en cours de réalisation et les recettes encaissées à hauteur de 67 243 209 € couvrent 74,69 % du montant conventionné. Sur décision de la Région Normandie, le contrat sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Un avenant est en cours de négociation afin de permettre une révision « relance » négociable en 2021 des projets actuels ou nouveaux qui pourraient émerger, pour une mise en œuvre au plus tard fin 2022.

Les négociations sont engagées avec la Région pour gérer quelques redéploiements de crédits car certains projets sont abandonnés ou retardés suite à des événements, notamment l'incendie Lubrizol, la Covid, ..., réajuster certains projets qui ont évolués à la hausse et intégrer de nouveaux projets notamment liés à la transition écologique et énergétique, aux équipements sportifs communaux. L'avenant devra être acté lors du conseil métropolitain du 13 décembre prochain.

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de Seine-Maritime couvre la période 2015 à 2021, il porte sur 14 opérations pour un montant de subvention de 28,75 M€. 13 actions sont engagées pour 23,74 M€, soit un taux d'engagement de 82,56 % et les encaissements d'un montant total de 19 101 237 €, représente un taux d'encaissement de 80,47 %.

Le contrat sera également reconduit d'une année. Un avenant permettant d'actualiser les projets en cours et de proposer une augmentation de la participation du Département est en discussion entre les deux collectivités. Cet avenant devra également être acté au conseil métropolitain du 13 décembre prochain.

#### ➤ Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

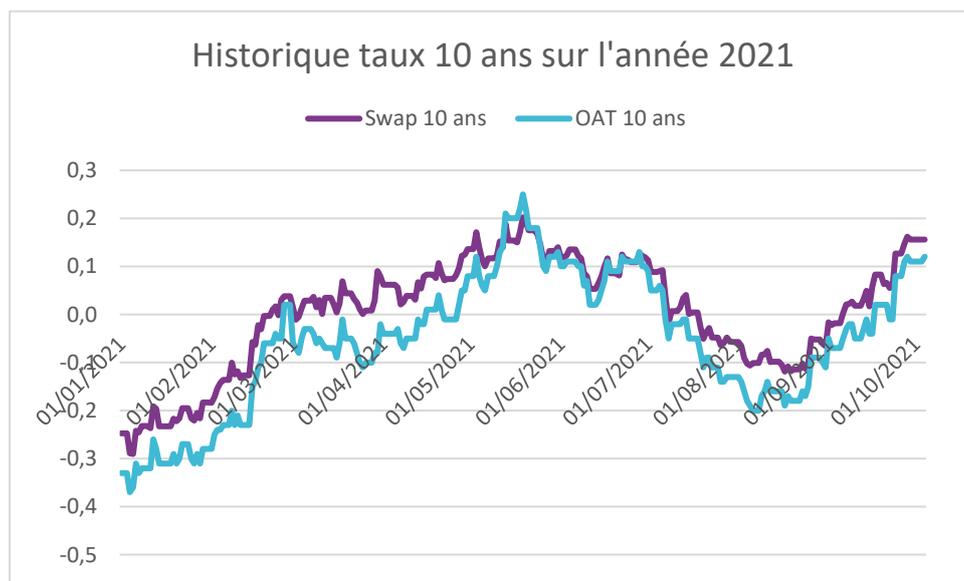
##### ✓ Les conditions de taux d'intérêts

L'ensemble de la courbe des taux a été affecté à la baisse depuis le début de la crise sanitaire. La courbe des taux de swap a ainsi commencé l'année 2021 en territoire négatif avec une référence à 10 ans à -0,25%. Pour rappel, les taux de swap sont les références de taux de financement bancaire (hors marge).

Sur le premier semestre, l'optimisme lié à la reprise économique et la vague de vaccination ont alimenté la hausse progressive des taux, qui ont atteint 0,20% sur la référence du taux de swap 10 ans à la fin du mois de mai.

Durant l'été, les craintes en lien avec la propagation rapide du variant Delta ont entraîné une forte baisse des taux.

Depuis quelques semaines, face au retour de l'inflation, les banques centrales ont dû réaffirmer leur volonté de maintenir les taux à un niveau bas pour soutenir la croissance. Malgré ces annonces, les marchés redoutent la sortie des programmes monétaire ultra expansionnistes (puisque les objectifs des banques centrales en terme d'inflation sont largement atteints), se traduisant par une remontée des taux. Les références à 10 ans (swap et OAT) sont revenues en territoire positif pour atteindre le niveau de 0.20% actuellement.



Du côté des indices monétaires (taux variables), ils restent en territoire négatifs face aux discours très accommodants des principales banques centrales et au maintien des taux directeurs de la BCE en territoire négatif. Dans le contexte économique et financier actuel, la visibilité est très bonne sur leur maintien à de très bas niveaux.

#### ✓ Les conditions de financement

Malgré cette remontée en territoire positif des taux long terme, les conditions de financement restent très favorables, en raison principalement du contexte de marché qui conduit à des cotations de taux hors marges bancaires très faibles sur des durées de 15 à 20 ans amortissables.

Nous avons constaté en 2020 une remontée des marges bancaires :

Les établissements bancaires ont profité de la baisse des taux pour augmenter leurs marges tout en offrant des taux très attractifs ;

Les banques ont cherché à reconstituer leurs profits en augmentant leurs marges de crédit vis-à-vis des ménages et entreprises mais également vis-à-vis du secteur public.

Depuis la fin de l'année 2021, la concurrence entre les établissements bancaires est accrue et nous observons des marges bancaires en moyenne entre 50 et 80 pbs sur des durées benchmark de 15 ans et 20 ans amortissable. Les collectivités continuent de bénéficier des cotations de taux inférieures à 1 % sur 15 ans ou 20 ans. Les liquidités sont également présentes avec des taux de couverture satisfaisants, entre 4 à 5 fois le volume demandé.

Depuis le début de l'année, les offres de financement « vertes » se développent. Certaines sont adossées à une ingénierie financière ou une démarche environnementale ou RSE intéressante,

d'autres sont très axées sur la communication. Ces financements peuvent permettre à certaines collectivités de s'inscrire dans une démarche de verdissement de leurs encours de dette.

Dans ce contexte de marché opportun, la Métropole vient de lancer une consultation afin de sécuriser des nouveaux financements sur la période 2021/2022.

La Métropole recherche un volume de financement de 20 M€ avec une phase de mobilisation jusqu'au 01/07/2022. La Métropole a également testé le marché bancaire sur un départ du financement en 2023.

La stratégie de gestion de dette de la Métropole de Rouen Normandie s'oriente principalement autour de 4 enjeux complémentaires :

- l'accès à des sources de financement diversifiées et compétitives ;
- l'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché ;
- l'atteinte de maturités adaptées au financement d'investissements structurants amortis sur de longues périodes ;
- le verdissement de ses sources de financement. En effet, sur cette consultation, la Métropole a fait part aux établissements bancaires de sa volonté de recourir à des financements verts compétitifs.

La Métropole a rejoint en 2014 l'Agence France Locale. Elle a participé à la constitution des fonds propres de l'établissement par un apport en capital initial. Depuis son adhésion, la Métropole bénéficie de nouveaux financements dans des conditions financières très performantes, bien que la capacité d'octroi de nouveaux financements de l'AFL soit aujourd'hui limitée compte tenu de l'atteinte de l'encours maximal de crédit auprès de l'établissement.

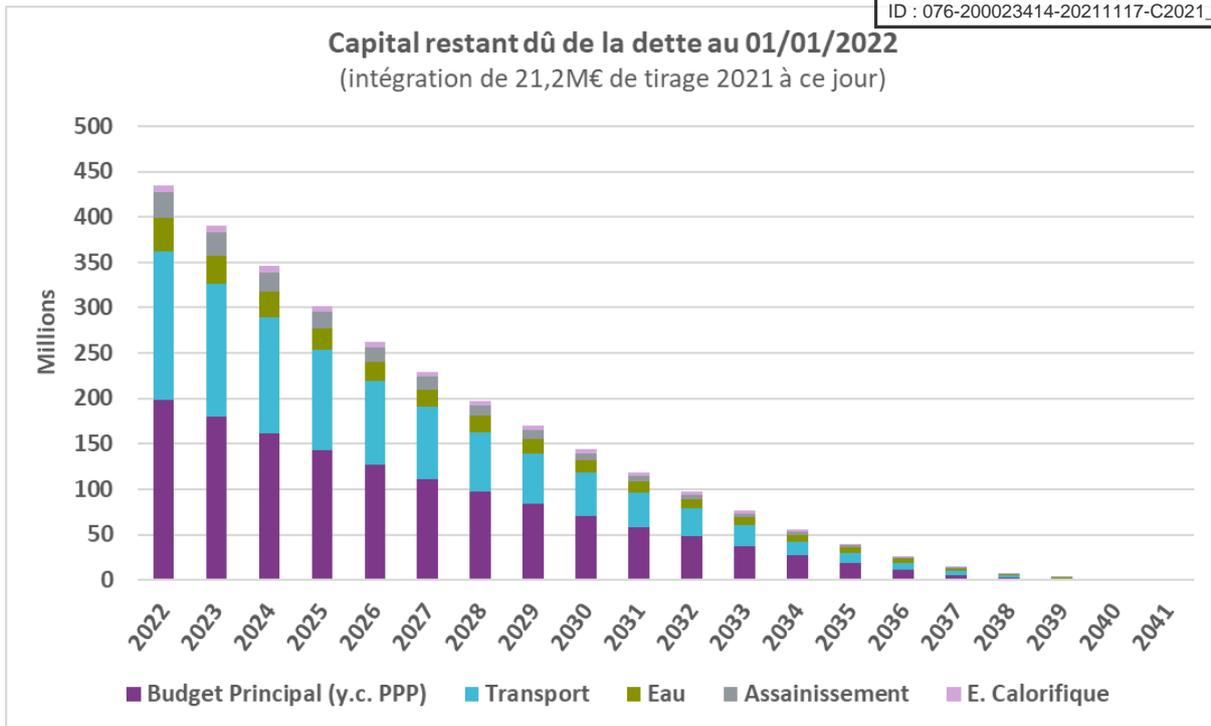
✓ Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2022

a) Profil d'extinction et de remboursement de la dette

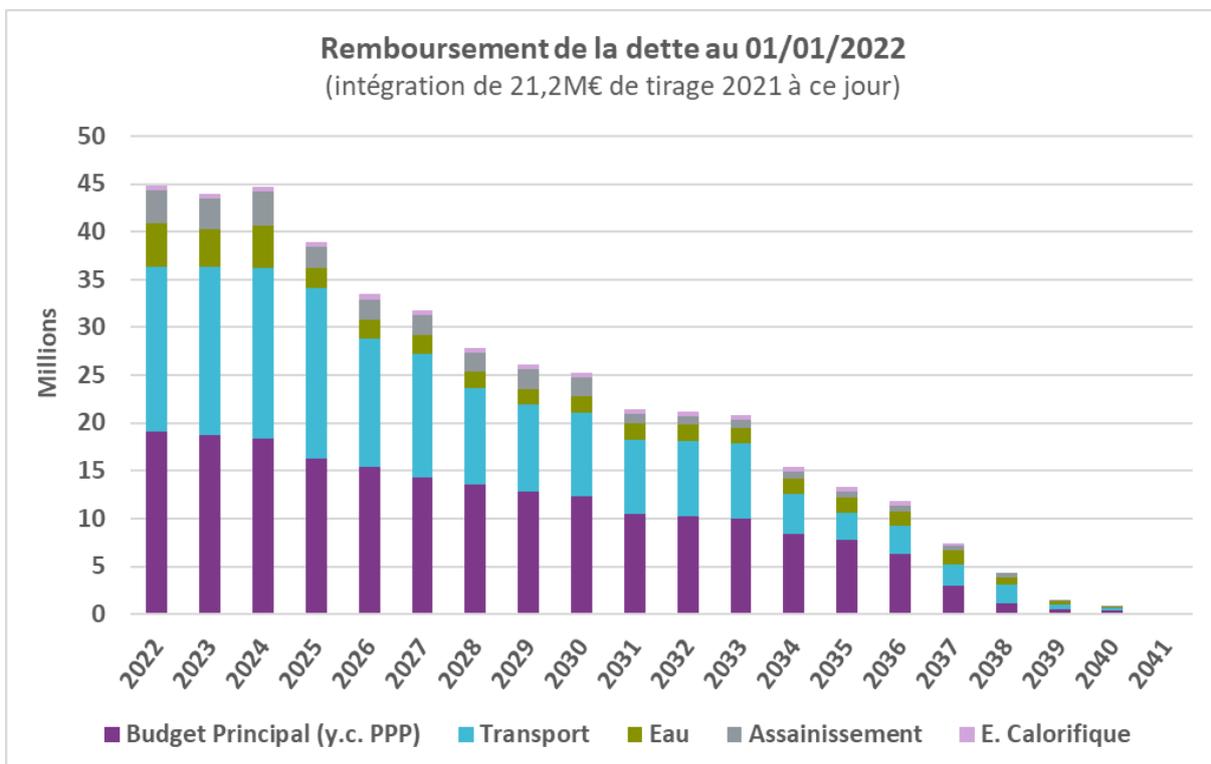
Le volume de l'encours de dette de la Métropole (tous budgets, régies, y compris dette PPP) ressortira à 435 M€ au 1er janvier 2022. Cet encours de dette projeté tient compte des mobilisations réalisées par la Métropole à ce jour :

- Un volume de 20 M€ mobilisés auprès de La Banque Postale sur le taux très compétitif de 0,39%. Ces financements ont été intégrés au budget transport à hauteur de 10 M€ et au budget principal à hauteur de 10 M€ ;
- Deux financements mobilisés à taux zéro auprès de l'agence de l'eau sur le budget assainissement.

Aucune simulation de nouveau tirage à venir n'a été intégrée à l'encours de dette projeté. L'encours est en baisse de 23,8 M€ par rapport au 1er janvier 2022 compte tenu des nouvelles mobilisations 2021 à hauteur de 21,2 M€ et du volume de remboursement 2021 à hauteur de 45 M€.



La Métropole de Rouen Normandie rembourse assez rapidement son encours de dette par rapport aux autres métropoles. Au 1er janvier 2022, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global sera de 7,1 ans sur le périmètre de dette consolidé et de 7 ans sur le budget principal, ce qui est tout à fait conforme à celle des autres Métropoles.



b) Le coût moyen de l'encours de dette

Selon les anticipations de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets, régies, y compris PPP) de la Métropole Rouen Normandie ressortira à 1,88% au 1er janvier 2022.

Progressivement, la Métropole affiche une baisse du coût moyen de sa dette, qui ressort à 1,98% au 1er janvier 2021 et à 2,19% au 1er janvier 2020 :

- La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. Lors de ses précédentes recherches de financement, la Métropole a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. A titre d'exemple, les derniers taux fixe mobilisés par la Métropole sont de 0,39% seulement et viennent durablement bonifier le coût de la dette. La Métropole bénéficie par ailleurs de la ressource la plus compétitive du marché : les fonds BEI, qui ont permis de réduire le coût de la part à taux fixe dans une période où les conditions de marché étaient moins favorables qu'actuellement.
- L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité (6%) et très performant. La Métropole présente des encours indexés sur des taux négatifs, associés à des marges très faibles, dont le coût est nul.

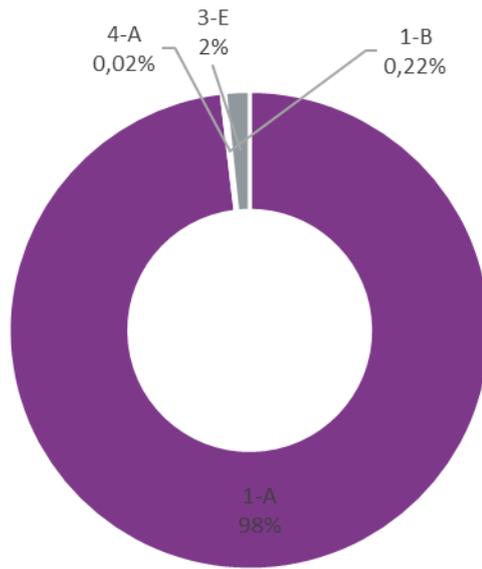
Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux et coût moyen au 1er janvier 2022 (montant prévisionnel tous budgets et régies y compris PPP) :

	Encours au (en €)	01/01/2022 (en %)	Coût estimatif (en %)
<b>Exposition Taux fixe</b>	<b>399 361 253</b>	<b>92%</b>	<b>1,94%</b>
<b>Exposition taux variable</b>	<b>27 901 211</b>	<b>6%</b>	<b>0,25%</b>
Euribor 12M	2 219 813	1%	0,49%
Euribor 3M	1 004 669	0%	0,00%
Eonia	6 925 542	2%	0,00%
Euribor 3M	17 000 000	4%	0,35%
TAM / TAG	751 188	0%	0,03%
<b>Exposition Structurée</b>	<b>8 055 818</b>	<b>2%</b>	<b>4,49%</b>
<b>Total (consolidé)</b>	<b>435 318 282</b>	<b>100%</b>	<b>1,88%</b>

Au 1er janvier 2022, 98% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole ne représentera plus que 2% de l'encours de dette au 1er janvier 2022. Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et A4 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme.

La Métropole possède un emprunt structuré, qui peut présenter un risque si la variation de l'écart de CMS 10 ans – CMS 2 ans (Constant Maturity Swap) évolue du mauvais côté de la barrière (0,30%). Etant donné les conditions actuelles de marché avec la remontée des taux long terme, le risque s'éloigne. Cet emprunt classé en 3-E s'éteindra en 2025.

### Classification Gissler au 1er janvier 2022



#### **IV – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers**

Globalement, tous budgets confondus, le budget 2022 consolidé de la Métropole sera proche de 900 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2022 resteront élevés et pourraient approcher 300 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

La CAF brute, tous budgets confondus, devrait s'établir à plus de 80 M€ en 2022 (tous budgets confondus). Elle sera en baisse sensible du fait de la crise et de son impact tant sur les recettes que sur les dépenses de fonctionnement. Il sera à nouveau proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2022 ni sur les ménages, ni sur les entreprises : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part de taxe sur le foncier bâti par la Métropole.

Le taux unique de TEOM ne serait pas modifié.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues, devra être complété par un recours modéré à l'emprunt. La capacité de désendettement globale (8 budgets) restera inférieure à 8 années.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2022 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.